

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014.....	3
<i>Marc THEBAULT</i>	4
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014	5
<i>Marc THEBAULT</i>	6
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	7
<i>Marc THEBAULT</i>	12
<i>Nicolas MARJAULT</i>	12
<i>Marc THEBAULT</i>	12
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT - EXERCICE 2013	13
POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT	14
<i>Marc THEBAULT</i>	17
<i>Nathalie SEGUIN</i>	17
<i>Marc THEBAULT</i>	17
EPCMS DE LA COUDRAIE - ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT À L'EHPAD LES AVELINES ET À L'EHPA DE LA COUDRAIE - COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 11 AVRIL 2014	18
REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE (SEM) - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2014-115 DU 11 AVRIL 2014	19
<i>Marc THEBAULT</i>	20
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	20
<i>Marc THEBAULT</i>	20
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	21
<i>Monsieur le Maire</i>	21
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	21
<i>Monsieur le Maire</i>	21
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	21
<i>Monsieur le Maire</i>	21
EVOLUTION DES MODALITÉS DE STATIONNEMENT : UNE HEURE GRATUITE PLACE DE LA BRÈCHE.....	22
<i>Monsieur le Maire</i>	23
<i>Nicolas MARJAULT</i>	23
<i>Monsieur le Maire</i>	23
<i>Nicolas MARJAULT</i>	23
<i>Monsieur le Maire</i>	23
<i>Nicolas MARJAULT</i>	23
<i>Monsieur le Maire</i>	24
<i>Dominique SIX</i>	24
<i>Nathalie SEGUIN</i>	24
<i>Monsieur le Maire</i>	24
<i>Nathalie SEGUIN</i>	25
<i>Monsieur le Maire</i>	25
<i>Christophe POIRIER</i>	25
<i>Amaury BREUILLE</i>	25
<i>Monsieur le Maire</i>	26
<i>Amaury BREUILLE</i>	26
<i>Monsieur le Maire</i>	26
<i>Amaury BREUILLE</i>	26
<i>Monsieur le Maire</i>	26
<i>Amaury BREUILLE</i>	26
<i>Monsieur le Maire</i>	26
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	26

<i>Monsieur le Maire</i>	27
<i>Alain BAUDIN</i>	27
<i>Alain PIVETEAU</i>	27
<i>Monsieur le Maire</i>	28
<i>Nicolas MARJAULT</i>	29
<i>Monsieur le Maire</i>	29
<i>Christophe POIRIER</i>	30
<i>Monsieur le Maire</i>	30
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	30
<i>Dominique SIX</i>	31
<i>Amaury BREUILLE</i>	31
<i>Monsieur le Maire</i>	31
<i>Amaury BREUILLE</i>	31
<i>Monsieur le Maire</i>	31
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	31
<i>Amaury BREUILLE</i>	32
<i>Monsieur le Maire</i>	32
<i>Amaury BREUILLE</i>	32
<i>Monsieur le Maire</i>	33
<i>Michel PAILLEY</i>	33
<i>Monsieur le Maire</i>	33
<i>Amaury BREUILLE</i>	33
<i>Monsieur le Maire</i>	33
<i>Amaury BREUILLE</i>	33
<i>Rose-Marie NIETO</i>	34
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	34
<i>Monsieur le Maire</i>	34
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	35
<i>Marc THEBAULT</i>	35
<i>Monsieur le Maire</i>	35
<i>Luc DELAGARDE</i>	35
<i>Monsieur le Maire</i>	35
ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT À L'UGAP	36
<i>Romain DUPEYROU</i>	38
<i>Nicolas MARJAULT</i>	38
<i>Monsieur le Maire</i>	38
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	39
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	39
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	40
CESSION À UN INVESTISSEUR PRIVÉ (ASSOCIATION LA FONCIÈRE LOGEMENT) DE PARCELLES POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE ET SOCIALE (PRUS) - TOUR CHABOT/GAVACHERIE/CLOU BOUCHET	41
<i>Marc THEBAULT</i>	42
<i>Nicolas MARJAULT</i>	42
<i>Marc THEBAULT</i>	42
RÉVISION DU PLU - MARCHÉ 'RÉFÉRENTIEL FONCIER COMPLET - CAPACITÉ DE DENSIFICATION' - AVENANT N°1	43
PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE RAOUL DUFY	45
COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CLAVAP) - COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION D-2014-163 DU 29 AVRIL 2014	46
AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ET DU PARKING DE LA BRÈCHE - DCE 2 LOT 3 - LITIGE AVEC LA SOCIÉTÉ SEG FAYAT - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - AVENANT N°1	47
<i>Marc THEBAULT</i>	48
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	48
<i>Marc THEBAULT</i>	48
<i>Monsieur le Maire</i>	48
RENOUVELLEMENT COMITÉ CONSULTATIF DE DÉROGATION À LA SECTORISATION SCOLAIRE	49
CONVENTION GRANDIR ENSEMBLE - ANALYSE DE LA PRATIQUE	51

<i>Rose-Marie NIETO</i>	52
<i>Elodie TRUONG</i>	52
<i>Monsieur le Maire</i>	52
<i>Elodie TRUONG</i>	53
<i>Monsieur le Maire</i>	53
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	53
<i>Monsieur le Maire</i>	54
ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF APPEL À PROJETS JEUNESSE	55
SUBVENTION POUR JUMELAGE COOPÉRATION ET RELATIONS INTERNATIONALES À L'ANJCA - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU SGAR DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PLURIANNUEL DES VILLES D'ATAKPAME (TOGO) ET COVE (BENIN)	56
<i>Rose-Marie NIETO</i>	57
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	57
<i>Alain BAUDIN</i>	58
<i>Yvonne VACKER</i>	58
<i>Monsieur le Maire</i>	58
ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLUB D'AFFAIRES FRANCO-ALLEMAND POITOU-CHARENTES	59
<i>Rose-Marie NIETO</i>	60
<i>Alain PIVETEAU</i>	60
<i>Rose-Marie NIETO</i>	60
<i>Monsieur le Maire</i>	60
<i>Alain PIVETEAU</i>	60
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	61
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	61
<i>Josiane METAYER</i>	61
<i>Monsieur le Maire</i>	61
SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE D'ACTIIONS SPÉCIFIQUES - POITOU CHARENTES ANIMATION ET COMITÉ D'ORGANISATION DU TOUR CYCLISTE DES DEUX-SÈVRES	62
<i>Alain BAUDIN</i>	63
<i>Monsieur le Maire</i>	63
SUBVENTION À NIORT ASSOCIATIONS - SOLDE	64
<i>Alain BAUDIN</i>	65
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	65
<i>Alain BAUDIN</i>	65
<i>Monsieur le Maire</i>	65
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ENTENTE NIORTAISE DES CLUB DE PÉTANQUE ET VERTIGES	66
<i>Alain BAUDIN</i>	67
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	67
<i>Alain BAUDIN</i>	67
<i>Monsieur le Maire</i>	67
SUBVENTION À EQUI'SÈVRES - CLUB HIPPIQUE NIORTAIS - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS - AVENANT N° 2	68
SUBVENTION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX VICTIMES DES DEUX-SÈVRES (AVIC 79)	70
<i>Alain BAUDIN</i>	71
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	71
<i>Alain BAUDIN</i>	71
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	71
<i>Monsieur le Maire</i>	71
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	71
DEMANDE DE GRATUITÉ DU PAVILLON DES COLLOQUES AU PROFIT DU SCRABBLE CLUB NIORTAIS	72
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROJET DE FESTIVAL DE CULTURES URBAINES « EN VIE URBAINE »	73
COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DE NIORT - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES	74

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEMIE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
POUR LA CONSTRUCTION DE COMMERCES, RUE JULES SIEGFRIED À NIORT - ANNULE ET REMPLACE LA
DÉLIBÉRATION D-2013-355 DU 16 SEPTEMBRE 2013..... 75**

<i>Alain GRIPPON</i>	77
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	77
<i>Dominique JEUFFRAULT</i>	77
<i>Monsieur le Maire</i>	77
<i>Alain PIVETEAU</i>	77
<i>Monsieur le Maire</i>	77
<i>Alain PIVETEAU</i>	77
<i>Monsieur le Maire</i>	77

**HAUT DE BRÈCHE - CONVENTION D'ACCÈS ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE
NIORT ET LA SARL FRAMES..... 78**

**ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 44 RUE VICTOR HUGO - CESSIION DU LOT 6 À LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
ABITBOL ET ENFANTS - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2013-345
DU 16 SEPTEMBRE 2013 79**

SUBVENTION À LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) 80

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 mai 2014

Président :**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAL, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014

Procès-verbal n° Pv-2014-12

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Chers collègues bonsoir. Je vous prie d'excuser le retard d'une partie de nos élus et en particulier de Monsieur le Maire, qui assiste actuellement, à la Préfecture, à la lecture des lettres de Jean Moulin, il y a eu un petit décalage horaire, ce qui fait qu'il n'est pas tout à fait libéré. Toutes nos excuses pour ce retard également auprès des Niortais qui sont présents dans l'assistance.

Nous allons commencer l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2014, séance ô combien protocolaire. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce texte ? Des questions ? Est-ce que nous pouvons concevoir qu'il s'agit d'une approbation ? Je ne vois pas de remarques qui désapprouvent, je vous en remercie.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014

Procès-verbal n° Pv-2014-13

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Procès-verbal de la séance suivante du Conseil municipal du 11 avril 2014. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas spécialement. Est-ce qu'il y a des gens qui souhaitent s'exprimer d'une manière générale, non ? Bien, je considère donc qu'il est approuvé, je vous en remercie.

PROCES-VERBAL

Direction du Secrétariat Général**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

1.	L-2014-1063	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de cession avec FIVE FOOT FINGERS pour le spectacle - EN EVENTAIL- Cirque à Pré Leroy 2014	8 323,71 € HT soit 8 781,52 € TTC	7
2.	L-2014-1102	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE Maintenance, entretien et dépannage des fontaines à eau de la Ville de Niort	6 703,20 € HT soit 8 043,84 € TTC	14
3.	L-2014-1123	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE Marché subséquent de fourniture de peintures, produits assimilés et accessoires	Montant maximum : 80 000 € HT pour sa durée de 2 ans	16
4.	L-2014-1152	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE Marché subséquent de consommables électriques - Génie climatiques	Montant maximum : 80 000 € TTC pour sa durée de 2 ans	18
5.	L-2014-1053	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Impression de la Brochure TECIVERDI	6 039,00 € TTC	20
6.	L-2014-1083	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec SA PONTS FORMATION CONSEIL - Participation d'un agent au stage 'Optimiser et piloter l'exploitation et la maintenance d'un patrimoine immobilier'	1 084,00 € HT soit 1 300,80 € TTC	21
7.	L-2014-1110	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec CFPJ - Participation d'un agent au stage 'Rédiger pour le web'	1 660,00 € HT soit 1 992,00 € TTC	22
8.	L-2014-1111	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec le CNFPT - Participation d'un groupe d'agents au stage 'Taille des arbustes'	3 200,00 € net	23
9.	L-2014-1112	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec LES VENTS PORTANTS - Participation d'un agent au stage 'Motricité libre, l'accueil du mouvement'	588,00 € net	24
10.	L-2014-1113	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec VALTECH-TRAINING - Participation d'un agent à la formation 'Usine Logicielle JAVA, USIL'	1 650,00 € HT	25
11.	L-2014-1118	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec 'Deux-Sèvres, Nature Environnement' - Participation d'un groupe d'agents au stage 'Reconnaître la faune et la flore locales - Lot 4 - Découverte de la flore en milieu naturel'	2 295,00 € net	26
12.	L-2014-1125	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec l'association ACODHESUR - Participation d'un agent au stage 'Actualisation des pouvoirs de police administrative dans les collectivités territoriales communes et EPCI'	700,00 € net	28

RETOUR SOMMAIRE

13.	L-2014-1127	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec le Groupe Ornithologique Deux-Sèvres - Participation d'un groupe d'agents au stage 'Reconnaître la faune et la flore locales - Lot 3 : Reconnaissance des oiseaux'</i>	1 860,00 € net	29
14.	L-2014-1138	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec GRETA DEUX-SEVRES - Participation d'un agent à la VAE 'CAP Petite Enfance'</i>	735,00 € net	31
15.	L-2014-1141	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec VAELIA - Participation de 2 agents à la formation 'Assurer le support Windows 7'</i>	1 779,99 € HT soit 2 136,00 € TTC	32
16.	L-2014-1145	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel. Convention passée avec DEMOS SA. Participation d'un agent à une formation sur le métier de responsable achats.</i>	1 350,00 € HT soit 1 620,00 € TTC	33
17.	L-2014-1006	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché d'acquisition d'une prestation de maintenance du réseau WIFI Parc des expositions de la Ville de Niort</i>	Montant maximum : 89 000,00 € HT (jusqu'au 31/12/2016)	34
18.	L-2014-1042	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel AIRS COURRIER passé avec la société DIGITECH</i>	Montant maximum : 89 900,00 € HT (jusqu'au 31/12/2015)	36
19.	L-2014-1050	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché d'acquisition, de maintenance et d'assistance technique matériels et logiciels pour la gestion des horaires et des badges passé avec la société HOROQUARTZ</i>	Montant maximum : 89 900,00 € HT sur la durée totale du marché	37
20.	L-2014-1051	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché de prestation de maintenance de l'infrastructure informatique centrale de la Ville de Niort</i>	18 604,88 € HT soit 22 325,86 € TTC	39
21.	L-2014-1095	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel ASTRES SUBVENTIONS passé avec la société GFI PROGICIELS</i>	Montant maximum : 89 900,00 € HT sur la durée totale du marché	40
22.	L-2014-1097	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique des logiciels IMAPLU - IMAGEV et WEBVILLE passé avec la société IMAGIS MEDITERRANEE</i>	Montant maximum : 89 900,00 € HT sur la durée totale du marché	42
23.	L-2014-1101	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Acquisition de PC portable - Marché passé avec la société MARCIREAU</i>	17 411,58 € HT soit 20 893,90 € TTC	43
24.	L-2014-1122	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché passé pour une opération de mesure collective de consommation électrique</i>	4 920,00 € HT soit 5 904,00 € TTC	44
25.	L-2014-1074	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation d'une exposition d'œuvres d'artiste à l'école élémentaire Jules Ferry - Anne VERGNAULT</i>	150,00 € net	46
26.	L-2014-1075	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation d'un séjour pour les enfants - Eté 2014 - avec l'Association Vent d'Est</i>	10 106,00 TTC	49

27.	L-2014-1155	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 3ème trimestre année 2013/2014 avec l'association Coopérative activité et emploi ACEASCOP FORMASCOP - Avenant n°1</i>	270,00 € net	51
28.	L-2014-1098	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Fourniture et livraison d'engrais - Lots 1 à 4 - Consultation par procédure adaptée - Signature des marchés</i>	46 501,26 € TTC	54
29.	L-2014-1100	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Contrôle de conformité annuel d'équipements ludiques - Consultation par procédure adaptée - Signature du marché</i>	2 744,00 € HT soit 3 292,80 € TTC	56
30.	L-2014-1126	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Travaux d'entretien des serres municipales - Consultation par procédure adaptée - Signature du marché</i>	6 261,44 € HT soit 7 513,73 € TTC	58
31.	L-2014-1078	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle 'Chansons enjazzées de la Cie Lubat'</i>	3 791,47 € HT soit 4 000,00 € TTC	59
32.	L-2014-1084	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014 - Contrat de cession du droit de représentation du spectacle 'Sévilla Cádiz'</i>	4 000,00 € net	62
33.	L-2014-1085	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014 - Contrat de cession du droit de représentation du spectacle 'Le Jardin aux Oiseaux'</i>	4 500,00 € TTC	66
34.	L-2014-1086	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014 - Contrat de cession du droit de représentation du spectacle de Rachid TAHA</i>	8 530,81 € HT soit 9 000,00 € TTC	70
35.	L-2014-1087	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014 - Commande d'écriture pour 'les rendez-vous singuliers avec Yannick JAULIN'</i>	6 000,00 € TTC	75
36.	L-2014-1088	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle 'Mise à l'index' de Madame Elisabeth TROESTLER</i>	600,00 € TTC	76
37.	L-2014-1093	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014- Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle 'Mother Border'</i>	1 645,00 € TTC	80
38.	L-2014-1106	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi - Convention de diffusion du spectacle de LA BOTTINE SOURIANTE</i>	7 000,00 € TTC	83
39.	L-2014-1116	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014 - Création d'une couverture de scène en bambou</i>	12 000,00 € net	87
40.	L-2014-1158	MISSION FESTIVAL DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE <i>Festival Teciverdi 2014 - contrat de cession de droits d'auteur pour la conception et l'exposition d'une oeuvre dessinée</i>	5 000,00 € TTC	89
41.	L-2014-1076	DIRECTION DES FINANCES <i>Régie d'avance pour la Foire exposition de Niort Noron modification de l'avance pour la Foirexpo 2014</i>	/	92

RETOUR SOMMAIRE

42.	L-2014-1103	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour la Foirexpo 2014</i>	/	94
43.	L-2014-1104	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs pour la Foirexpo 2014</i>	/	99
44.	L-2014-1108	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Convention de partenariat avec la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour la Foirexpo 2014</i>	/	103
45.	L-2014-1117	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Convention de partenariat avec la Fédération départementale de la boulangerie</i>	/	107
46.	L-2014-1128	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Spectacle de la compagnie SAGA MUNDO</i>	3 500,00 € TTC	111
47.	L-2014-1129	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Spectacle du groupe MARIACHI VALDES</i>	2 586,66 € net	117
48.	L-2014-1136	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Convention de partenariat avec ISOL'CHANVRE</i>	/	120
49.	L-2014-1139	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Exploitation d'un cabaret restaurant</i>	/	123
50.	L-2014-1142	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Animation de la ferme 'Le village de Balaha'</i>	5 100,00 € net	126
51.	L-2014-1143	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Animation équestre sous la halle Emile Bêche et dans les allées de la foire</i>	4 300,00 € net	130
52.	L-2014-1146	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Prise de vue pour les animations équestres</i>	300,00 € net	133
53.	L-2014-1147	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Mise en scène des spectacles équestres sous la halle Emile Bêche</i>	6 300,00 € net	136
54.	L-2014-1148	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Animation de Soraya Bouzid sous la halle Emile Bêche</i>	1 000,00 € TTC	140
55.	L-2014-1149	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Sonorisation des animations équestres sous la halle Emile Bêche</i>	500,00 € net	143
56.	L-2014-1150	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Réalisation des textes pour le spectacle 'Les soeurs Dragons'</i>	500,00 € net	146
57.	L-2014-1153	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Convention de partenariat avec l'EPCNPH</i>	/	148
58.	L-2014-1154	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foirexpo 2014 - Convention de partenariat avec AGROBIO</i>	/	151
59.	L-2014-1067	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Centre d'Art Contemporain Photographique - Villa Pérochon - Convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'association Pour l'Instant</i>	Valeur locative annuelle : 21 400,00 €	154
60.	L-2014-1092	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Parc de la Tour Chabot - Mise en place d'un contrat d'électricité entre EDF et la Ville de Niort</i>	Abonnement : 74,088 € par quinzaine + consommation	163
61.	L-2014-1105	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement pour un aéronef au sein du Grand Hangar entre la Ville de Niort et Monsieur Jean-François PALLUEL GERMAIN</i>	Redevance trimestrielle fixée conformément au montant voté chaque année par le Conseil municipal	165

RETOUR SOMMAIRE

62.	L-2014-1107	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Groupe scolaire Edmond Proust Bâtiment D salle associative et box de rangement - Convention d'occupation à temps partagé entre la Ville de Niort et l'association Amicale des Retraités Mutualistes du Personnel des Organismes Sociaux et Similaires du Poitou-Charentes (ARM)</i>	Valeur locative annuelle : 137,50 € pour le box de rangement	166
63.	L-2014-1109	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence entre la Ville de Niort et Monsieur Christian RENAULT</i>	Recette : Loyer mensuel : 360 € + 42 € de charges	174
64.	L-2014-1137	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Convention d'occupation du local poubelle rue Henri Clouzot à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et Madame Monique LUZEL</i>	A titre gratuit	175
65.	L-2014-878	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE <i>Convention de recherche 'Intégration des politiques temporelles dans le Plan Local d'Urbanisme'</i>	6 666,66 € HT soit 8 000,00 € TTC	176
66.	L-2014-1089	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE <i>Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un recensement des carrières sur le territoire de la Ville de Niort (hormis les zones de Marais)</i>	11 500,00 € HT soit 13 800,00 € TTC	178

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

RETOUR SOMMAIRE**Marc THEBAULT**

Nous arrivons à la page 7 avec le Recueil des Décisions habituel. Est-ce qu'il y a des questions à poser sur ce document ? Nicolas MARJAULT.

Nicolas MARJAULT

Oui, une question qui s'adresse autant à vous Monsieur THEBAULT qu'aux services. Nous avons pris l'habitude de voter ce recueil des décisions en possession dudit recueil. Etait-ce le fait majoritaire qui voulait cela, ou le fait est que, lorsque l'on passe dans l'opposition, on ne vote que sur une recension de décisions prises et non sur le cahier proprement dit de ces décisions. Donc la question que je me posais était la suivante, est-ce que c'est le fait que dans le cadre de l'opposition, nous sommes dans une logique de moindre information ou est-ce que ça pourrait évoluer ou si ce n'était pas le cas, si c'était un oubli, comment peut-on y remédier ?

Marc THEBAULT

Non, il n'y a pas du tout de volonté de ne pas donner l'information à la totalité des conseillers municipaux. Il est vrai que par le passé chaque groupe disposait du document rose qui permettait d'avoir plus de précisions sur ces décisions. Nous avons prévu d'engager les échanges pour la refonte du règlement intérieur, le Maire l'a indiqué et je crois qu'il va mettre en place un groupe de travail donc dans l'immédiat, Monsieur le Directeur, est-ce que nous disposons de ce document pour le transmettre aux différents élus ? D'accord ; donc on m'indique qu'il est disponible au secrétariat des élus et au secrétariat général sachant qu'il n'y a jamais eu un exemplaire par élu pour des raisons évidentes d'économie de papier et si je puis me permettre, cher collègue, pour avoir maintes fois utilisé ce document, il apporte finalement assez peu d'informations supplémentaires par rapport au résumé du recueil que vous avez entre les mains mais pour l'instant il est disponible pour les séances à venir au secrétariat des élus et dès que nous aurons mis en place le nouveau règlement intérieur, bien entendu, il sera adressé aux responsables des groupes qui seront formés à ce moment-là. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des remarques particulières ? Bien, je vous remercie.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014

Délibération n° D-2014-188

Direction du Secrétariat Général

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT -
EXERCICE 2013**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la communication du rapport d'activités de la CAN pour l'exercice 2013.

Le Conseil municipal a pris acte de la communication du rapport d'activités de la CAN pour l'exercice 2013

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014

Délibération n° D-2014-189

Direction du Secrétariat Général

**POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-
22 ET L.2122-23 DU CGCT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 28 mars 2014, le Conseil municipal a approuvé la délibération accordant délégation de pouvoir au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Considérant qu'il convient d'apporter des précisions sur la délégation de ces attributions au Maire ;

Le Conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Cependant le Conseil municipal doit fixer les limites ou conditions des délégations données au Maire.

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

« 1° *D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;*

2° *De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;*

3° *De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;*

4° *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

5° *De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*

6° *De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*

7° *De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;*

8° *De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*

9° *D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*

10° *De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;*

RETOUR SOMMAIRE

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre » ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération n°D-2014-100 du 28 mars 2014 ;

- déléguer, pour la durée de son mandat et dans les conditions et limites suivantes, l'ensemble de ces attributions au Maire,

- dire que, hors les matières déléguées à Monsieur Dominique SIX par arrêté en date du 29 avril 2014, les décisions portant sur les matières objet de la présente délégation seront prises et signées personnellement par le Maire, et en cas d'empêchement du Maire par les 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} Adjoint.

RETOUR SOMMAIRE

au 2° : De fixer, dans la limite du double du tarif précédent, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

au 4° : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant n'excède pas 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

au 15° : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire dans les conditions précisées par délibérations du 11 décembre 1987 et du 21 septembre 2007 en ce qui concerne le périmètre du droit de préemption urbain (zones U et AU du PLU) ,

De déléguer à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 de ce même code :

- dans le cadre de la convention d'adhésion-projet « OPAH-RU cœur de ville » à l'occasion de l'aliénation d'un bien compris dans le périmètre d'intervention de l'OPAH-RU et pour la durée de ladite convention ;
- dans le cadre de la convention d'adhésion-projet « Niort-Terminal » à l'occasion de l'aliénation d'un bien compris dans le périmètre d'intervention de projet Niort-Terminal et pour la durée de ladite convention ;
- dans le cadre de l'application de la convention projet de la Vallée Guyot à l'occasion de l'aliénation d'un bien compris dans le périmètre du projet.

au 16° : D'intenter au nom de la commune les actions en justice, de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ou d'intervenir dans les instances en cours dans l'intérêt de la commune, devant quelque juridiction que ce soit ;

au 17° : De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans le cas où la compagnie d'assurance de la Ville ne la couvrirait pas ;

au 20° : De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10 millions d'euros ;

au 21° : D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Il s'agit des pouvoirs délégués par le Conseil municipal au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces pouvoirs avaient été présentés lors d'une séance précédente et ils ont été complétés. Je ne vais pas vous faire la lecture de l'ensemble du texte, vous savez qu'il s'agit des délégations qui sont faites habituellement au Maire, sachant que le pouvoir essentiel qui est le pouvoir du vote du budget est bien sûr toujours aux mains du Conseil municipal.

Nathalie SEGUIN

Sans faire la lecture complète de la délibération, est-ce qu'il serait possible cependant de savoir ce qui a été ajouté à la délibération qui a été passée lors du Conseil du 28 mars, s'il vous plaît ?

Marc THEBAULT

Par rapport à la précédente délibération, il s'agit de l'article 24. Il s'agit donc, c'est le passage important, de déléguer pour la durée de son mandat et dans les conditions et limites suivantes l'ensemble de ses attributions au Maire et dire que, hors les matières déléguées à Monsieur Dominique SIX, par arrêté en date du 29 avril 2014, les décisions portant sur les matières objets de la présente délégation seront prises et signées personnellement par le Maire et en cas d'empêchement du Maire, par les premier, second et troisième Adjoints. Il s'agit de se mettre en parfaite conformité et légalité par rapport aux situations des différents élus. Nathalie SEGUIN, est-ce que cette réponse vous satisfait ? Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres commentaires ? Est-ce qu'il y a des oppositions sur cette délibération, des abstentions ? Je vous remercie.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014

Délibération n° D-2014-190

Direction du Secrétariat Général

**EPCMS DE LA COUDRAIE - ELECTION DES
REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT À
L'EHPAD LES AVELINES ET À L'EHPA DE LA
COUDRAIE - COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU
11 AVRIL 2014**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 11 avril 2014, le Conseil municipal a désigné les représentants de la Ville de Niort pour siéger au Conseil d'administration de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du site de la Coudraie.

L'Etablissement Public Communal médico-social (EPCMS) de la Coudraie est composé de deux structures : l'EHPAD Les Avelines et l'EHPA de la Coudraie.

Il convient de préciser que les deux représentants de la Ville de Niort et le Président délégué qui représentera le Maire, Président de droit ont été désignés pour les deux structures : l'EHPAD Les Avelines et l'EHPA de la Coudraie.

Pour rappel ont été proclamés élus lors du Conseil du 11 avril 2014 :

- Madame JARRY Agnès (*Présidente déléguée*)
- Madame BEAUVAIS Elisabeth
- Madame METAYER Josiane

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- compléter la délibération n°D-2014-107 du 11 avril 2014 en précisant que les élus ont été nommés pour représenter la Ville de Niort au sein du Conseil d'Administration de l'EPCMS de la Coudraie comprenant l'EHPAD Les Avelines et l'EHPA de la Coudraie.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014

Délibération n° D-2014-191

Direction du Secrétariat Général

**REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES
EXTÉRIEURS - SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE
(SEM) - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION
N°2014-115 DU 11 AVRIL 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 11 avril 2014 le Conseil municipal a désigné les délégués de la Ville de Niort au sein des Sociétés d'Economie Mixte (SEM).

Le tableau annexé à la délibération du 11 avril 2014 fait figurer par erreur, dans sa dernière ligne concernant la SEM exploitante des transports urbains (SEMTAN) un conseil de surveillance (CS) au lieu du conseil d'administration (CA).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rectifier l'annexe de la délibération n°2014-115 du 11 avril 2014 pour ce qui concerne la SEMTAN en remplaçant (CS) par (CA) ;
- approuver l'annexe corrigée jointe à la présente délibération, Monsieur Luc DELAGARDE étant désigné pour représenter la Ville de Niort au Conseil d'administration de la SEMTAN.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Il s'agit de la délibération concernant la représentation dans les organismes extérieurs, Sociétés d'Economie Mixte (SEM), en modification de la délibération du 11 avril 2014. Le tableau annexé à la délibération du 11 avril 2014 fait figurer par erreur dans sa dernière ligne concernant la SEM exploitante des transports urbains SEMTAN, un Conseil de surveillance CS au lieu du Conseil d'administration CA. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir rectifier l'annexe de la délibération n° 2014-115 du 11 avril 2014 pour ce qui concerne la SEMTAN en remplaçant Conseil de surveillance par Conseil d'administration, d'approuver l'annexe corrigée jointe à la présente délibération, Monsieur Luc DELAGARDE étant désigné pour représenter la Ville de Niort au Conseil d'administration de la SEMTAN, vous l'avez compris là aussi, il s'agit de rectifications formelles. Est-ce qu'il y a des interrogations ?

Pascal DUFORESTEL

Merci. Une interrogation qui ne porte pas directement sur la délibération en tant que telle mais sur la liste des membres aux différents Conseils d'administration des différentes SEM, je voulais savoir pourquoi ne figurent pas les membres de l'opposition qui siègent dans ces CA puisque, que ce soit à la SO SPACE, Monsieur Christophe POIRIER y siège, Madame Josiane METAYER siège à la SEMIE et moi-même pour la SEM des Halles et puis puisque j'en suis aux principes et à la reconnaissance que vous pouvez avoir du travail de l'opposition, ça me permet de vous demander quid de la mise en place des commissions que nous avons envisagées, est-ce que nous devons penser que la considération à l'égard de l'opposition et du travail démocratique commencera après les vacances c'est-à-dire à la rentrée prochaine ou est-ce que ça peut commencer dès maintenant ?

Marc THEBAULT

Je vous remercie de votre intervention, cher collègue. Il ne vous a pas échappé que la première des reconnaissances du travail de l'opposition, c'est le droit à la parole et il vous est accordé sans aucune limite de temps. En ce qui concerne ce tableau, effectivement, c'est une petite maladresse que vous voudrez bien excuser, on a repris certainement le document précédent dans lequel nous n'avions pas encore désigné les représentants des oppositions et bien entendu vous êtes chacun, à votre place, présents dans ces différentes SEM comme ça avait été voté à ce moment-là. Si vous voulez, pour la forme, nous pouvons rappeler qu'il s'agit pour la SO SPACE de Monsieur POIRIER, on peut le rajouter immédiatement, pour la SEMIE il s'agit de Madame METAYER, pour la SEM des Halles de Monsieur DUFORESTEL. Voilà, avec mes excuses pour cet oubli. Pour répondre quand même sur la question des commissions, cela va faire partie de la refonte du règlement intérieur. Le Maire n'a pas du tout dans l'esprit de modifier le principe d'avoir des commissions thématiques donc ça va se mettre en place le plus rapidement possible et je suis très heureux de lui céder la parole.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Afin qu'à 19h40 le Maire se plonge dans le bain du Conseil municipal, je lui demanderai, en attendant le futur règlement intérieur, je pense que c'est l'actuel règlement intérieur qui s'applique et en l'occurrence dans l'actuel règlement intérieur, il y a bien des commissions donc sans attendre la refonte de ce règlement intérieur et la rentrée scolaire qui semble être une date fatidique pour vous, je pense que nous pourrions nous mettre à travailler de manière collégiale au sein de ces commissions le plus tôt possible.

Monsieur le Maire

Tout d'abord, veuillez excuser mon retard, Jean Moulin vaut quelques minutes et c'est un hommage bien nécessaire et bien légitime pour les républicains que nous sommes. J'entends le message de la commission bien que je n'en entende qu'une brève et vous aurez l'occasion d'avoir une commission pour le prochain Conseil municipal qui aura lieu le 23 juin. Ce sera une commission finances spéciale élargie à tous les élus qui le souhaiteront et où nous traiterons notamment du budget modificatif. Voici une première réponse qui, je l'espère, vous satisfera, Monsieur DUFORESTEL. Alors nous reprenons le cours normal, il semble que nous ayons à approuver cette délibération après ces questions posées. Il y a une autre question, Monsieur DUFORESTEL ?

Pascal DUFORESTEL

Oui c'est par courtoisie et amabilité, c'est pour vous laisser le temps de reprendre votre souffle...

Monsieur le Maire

Très aimable, je vous reconnais là...

Pascal DUFORESTEL

Oui, c'est la moindre des choses en démocratie, ça fait aussi partie de la courtoisie élémentaire. Juste pour vous signaler que nous sommes très attachés à Jean Moulin également mais nous avons dû décliner la proposition de la Préfecture d'assister à cette cérémonie importante pour participer au Conseil municipal. Ceci dit, je vous remercie de la mise en place des commissions et je vous rends la parole bien sûr.

Monsieur le Maire

Merci pour cet ajout. Si le Conseil municipal était censé débiter à 19 heures et que cela commence avec un peu de retard, c'était pour permettre à tous de pouvoir assister à cette cérémonie qui a duré un tout petit peu plus longtemps que prévu. Donc qui approuve cette délibération ? Oui, on aurait pu faire l'inverse mais on va revenir au cours normal dans un instant. Qui s'oppose, qui s'abstient ? Pas d'abstention, unanimité, magnifique.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014

Délibération n° D-2014-192

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**EVOLUTION DES MODALITÉS DE STATIONNEMENT :
UNE HEURE GRATUITE PLACE DE LA BRÈCHE**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin d'améliorer la fréquentation du parking souterrain de la Brèche et de mieux répondre à la demande des usagers, il est proposé la mise en place de la gratuité du stationnement pour une durée d'une heure dans ce parking.

Les nouvelles modalités de stationnement sont reprises dans le document en annexe et seront applicables dès le 23 juin 2014 pour une expérimentation d'une durée de un an.

Les modalités de stationnement par forfait prennent également en compte l'heure de gratuité.

La période nocturne commence à 20 heures.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les nouvelles modalités de stationnement et les tarifs applicables dans le parking de la Brèche qui prendront effet le 23 juin 2014 pour une durée de un an conformément au tableau joint en annexe.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	33
Contre :	4
Abstention :	4
Non participé :	4
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

RETOUR SOMMAIRE**Monsieur le Maire**

Je ne sais pas si pour la presse, il ne s'agit pas d'avancer une délibération. J'avais suggéré mais c'est vrai que les circonstances nous bousculent, d'aborder la délibération page 112 préalablement présentée par Dominique SIX, avec un document neuf qui vous est remis sur les tables. Qu'y a-t-il, Nicolas MARJAULT ?

Nicolas MARJAULT

Ce que je ne comprends pas, c'est que vous avez tout loisir de pouvoir mettre dans l'ordre que vous souhaitez les délibérations, je trouve que ce Conseil est quand même étrange dans son déroulement parce que la maîtrise absolue du temps, j'entends, appartient à la majorité...

Monsieur le Maire

Je ne vous le fais pas dire, et à son Président !

Nicolas MARJAULT

Mais c'est quand même un peu excessif entre le retard, le bouleversement des délibérations en fonction des horaires de présence des journalistes, moi, là, il y a un moment où je pense que ce n'est pas fondamental ...

Monsieur le Maire

Ecoutez Monsieur MARJAULT, c'est très gentil de faire ce genre de remarque mais j'ai six ans d'opposition derrière moi, tandis que dans la majorité vous avez le recul inverse et la réalité c'est que vous savez que pour la publicité des débats il est toujours intéressant que la plupart des personnes du public et les médias qui concourent à l'information du public, puissent en effet être là au moment où certaines délibérations semblent les intéresser davantage que d'autres. Maintenant c'est une proposition, voulez-vous que nous mettions au vote cette modification ?

Nicolas MARJAULT

Je suis suffisamment lucide pour savoir que les mises au vote en général permettent d'effacer assez simplement notre sensibilité donc ça je l'entends, oui c'est la démocratie mais après il ne faudra pas se revendiquer de l'expression de toutes les sensibilités. Moi ça ne me dérange pas que la démocratie s'exprime mais on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, l'expression de toutes les sensibilités et le martèlement du fait majoritaire, ça c'est le premier point. Le deuxième point c'est que je pense que la délibération suivante nécessite elle aussi un débat qui aurait pu, ma foi, intéresser certains citoyens et aussi je pense certains journalistes. Maintenant, peut-être qu'il n'y a rien de plus important dans le monde contemporain que les heures de parking et les automobiles. Il y a un moment où je ne peux plus finir mes phrases, même Monsieur THEBAULT qui concédait à l'opposition le seul droit d'avoir la

RETOUR SOMMAIRE

parole, là ça va être vite réglé, l'opposition, nous, en toute honnêteté, voilà, je m'inquiète juste de ces bouleversements d'emploi du temps et de cette non maîtrise du temps dans le cadre de quelque chose d'aussi important qu'un Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Nous avons bien compris, nous aborderons la question de l'amélioration tout de suite.

Dominique SIX

Oui Monsieur le Maire, donc évolution des modalités de stationnement : une heure gratuite place de la Brèche. Afin d'améliorer la fréquentation du parking souterrain de la Brèche et de mieux répondre à la demande des usagers, il est proposé la mise en place de la gratuité du stationnement pour une durée d'une heure dans ce parking. Les nouvelles modalités de stationnement sont reprises dans le document en annexe et seront applicables dès le 23 juin pour une expérimentation d'une durée d'un an. Les modalités de stationnement par forfait prennent également en compte l'heure de gratuité. La période nocturne commence à 20 heures donc il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la nouvelle modalité de stationnement et les tarifs applicables dans le parking de la Brèche qui prendront effet le 23 juin pour une durée d'un an, conformément au tableau joint en annexe.

Nathalie SEGUIN

Nous voulions revenir sur la rédaction de cette délibération qui, pour nous, manque cruellement de fond politique. Il n'y a aucune contextualisation pour expliquer quelle est votre politique en matière de déplacement à Niort, de stationnement, de la place de la voiture en centre-ville, c'est brut de décoffrage sans indiquer vos souhaits par rapport à tout cela. Donc, absence totale de fond politique. La rédaction est aussi surprenante : Dans la première phrase, vous dites « mieux répondre à la demande des usagers » c'est pour cela que vous faites cette heure de stationnement gratuite. Là, moi, ce que j'ai pensé en fait quant à la lecture de cette partie de phrase là, ce que pouvaient penser les habitants des quartiers de Souché et de Sainte-Pezenne, qui auraient, je pense, apprécié que nous répondions à leur demande de renforcement du lien social dans les quartiers à travers des manifestations diverses et variées qui demandent des heures et des heures d'investissement bénévole et salarié, au lieu de cela le couperet est tombé de manière brutale et sans appel possible, je pense que sur ces dossiers là, la demande des usagers n'a aucunement été prise en compte, bien au contraire et que le mépris a pris la place de la considération et du respect.

Monsieur le Maire

Un peu de retenue dans les termes, s'il vous plaît. Je crois que vous n'abordez pas la délibération.

RETOUR SOMMAIRE**Nathalie SEGUIN**

Non, je fais des points de comparaison, je trouve que c'est important que nous puissions les faire donc je les fais. Cette délibération ne nous dit pas combien ça va coûter, aucune évaluation financière de cette heure gratuite de stationnement, alors je dirais Monsieur le Maire, que vous faites des choix, le choix de polluer le centre ville avec le retour de la voiture, le choix de privilégier les intérêts privés sur l'intérêt général, le choix de faire payer le contribuable plutôt que l'utilisateur, le choix de flatter plutôt que de convaincre et enfin le choix de ne pas porter une politique ambitieuse en matière de transport à l'échelle de notre ville et à l'échelle de notre agglomération, c'est pourquoi le groupe front de gauche votera contre cette délibération.

Monsieur le Maire

Bien sûr. Monsieur POIRIER.

Christophe POIRIER

Le groupe que nous représentons s'abstiendra, bien sûr que nous aussi nous souhaiterions une fréquentation un peu plus forte du parking de la Brèche, nous pensons que cette délibération fait fi du travail qui a été fait, des mesures qui ont été prises et qui commencent à porter leurs fruits puisque l'an dernier le parking de la Brèche a vu sa fréquentation augmenter de 13%, c'est considérer un peu vite que le seul problème est un problème de tarif, ce qui n'est pas le cas puisque si l'on en juge par la fréquentation des deux autres parkings d'hyper centre qui sont sur le même niveau de tarification, je veux parler de l'espace Niortais qui a connu une augmentation de 8% et du parking du Moulin du Milieu qui a connu une augmentation de sa fréquentation de 47% avec des charges d'exploitation bien moins élevées, donc nous pensons que ce n'est pas la bonne mesure et c'est surtout faire payer aux seuls contribuables Niortais une charge de centralité pour laquelle l'ensemble des usagers y compris les non Niortais devraient contribuer. Vous le savez probablement, la Ville de Niort contribue aux charges de fonctionnement des parkings en ouvrage à une hauteur relativement importante et là, à travers cette mesure, vous, vous en rajoutez. Alors vous mettez cette mesure à l'essai, si je puis dire, sur une année, donc la question que je voudrais vous poser, c'est tout simplement quels sont les objectifs de réussite que vous vous donnez par rapport à ça en terme de fréquentation bien entendu, mais aussi au plan économique.

Amaury BREUILLE

Je vais peut-être vous laisser répondre Monsieur le Maire parce que ma première question est la même que celle de mon collègue Christophe POIRIER, à savoir que vous présentez donc une expérimentation, il n'y a pas d'expérimentation possible s'il n'y a pas des objectifs fixés donc quels sont les objectifs de fréquentation sur le parking de la Brèche et les parkings en général et quel est le coût estimé

RETOUR SOMMAIRE

puisqu'effectivement ça a éventuellement une charge importante sur les contribuables, donc quel est le coût estimé de cette mesure pour les finances publiques ?

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre mais quelle est votre deuxième question, Monsieur Amaury BREUILLE ? Je crois que vous n'avez pas terminé...Non mais je vous en prie, je vous écoute.

Amaury BREUILLE

Je pense qu'il est intéressant que nous ayons votre réponse pour pouvoir ensuite poursuivre le débat.

Monsieur le Maire

J'avais besoin de votre deuxième question pour répondre complètement, si vous voulez bien.

Amaury BREUILLE

J'attends votre réponse pour nourrir mes questions suivantes et la suite du débat. Là, vous avez des questions qui sont claires auxquelles vous pouvez répondre.

Monsieur le Maire

Vous avez terminé votre intervention ?

Amaury BREUILLE

Je ré-interviendrai plus tard si vous le voulez bien.

Monsieur le Maire

En effet. Madame BEAUVAIS.

Elisabeth BEAUVAIS

Je voudrais quand même répondre, même si ce n'est pas ma spécialité, mais je trouve qu'il ne faut pas confondre politique et littérature, Madame SEGUIN parce que franchement, vous ne pouvez pas dire qu'il y a une absence de fond politique dans cette délibération. Certes elle n'est pas rédigée avec les moult détails que vous aimez nous donner sur toutes les délibérations mais ça les Niortais sont très au courant, ils ont connu les objectifs de la majorité durant la campagne. Que voulons-nous faire derrière ça, nous voulons revitaliser le centre ville, nous voulons que les commerces puissent vivre, nous voulons avoir un centre ville irrigué avec du monde qui vient et qui aime venir, ce n'est pas en une demi-heure de temps que nous pourrions apprécier les réalisations et il y en a des belles, beaucoup mais en une demi-heure, on ne voit pas ce qui est beau, on ne peut pas traîner dans le centre ville et y faire ses achats donc ne dites pas qu'il y a une absence de fond politique. Le fond politique, c'est redonner à la Ville de Niort

RETOUR SOMMAIRE

un dynamisme qui a été perdu depuis au moins deux ans et je dirais depuis que vous avez interdit la voiture en centre ville. Alors c'est une approche, de passer d'une demi-heure à une heure, après, quand on entend la pollution, en majorant d'une demi-heure la gratuité nous allons tous mal respirer, enfin c'est n'importe quoi ce que vous dites là, en plus dire qu'il y a du mépris et un manque de respect à l'égard des Niortais, je vous interdis de dire cela, vous êtes en train d'utiliser ce qui se passe au niveau des fêtes de quartier et moi je me suis entendue dire par la précédente majorité que ce n'était pas la délibération, ce n'était pas le sujet donc « basta ». Là ce n'est pas la délibération, restons sur le dynamisme du centre ville, restons sur la gratuité d'une heure et dans un an, je suis sûre que nous pourrons dire que le centre ville est à nouveau très vivant, que les commerces, il n'y en a plus qui ferment parce que ça c'est quelque chose de dramatique pour notre Ville et donc je suis sûre que dans un an, les chiffres seront là.

Monsieur le Maire

Merci pour votre enthousiasme, Elisabeth.

Alain BAUDIN

Je serai très bref : Je ne sais pas s'il y a un fond politique, en tous les cas, c'est une mesure que nous avons proposée aux Niortais dans le cadre de la campagne municipale, que les Niortais ont, je crois, souhaité voir s'appliquer puisqu'ils nous ont fait confiance en nous donnant une majorité pour conduire la cité. Je crois que c'est une promesse que nous sommes en train de tenir, c'est me semble-t-il une réponse politique.

Alain PIVETEAU

Au-delà des postures dans certaines parties de réponses, ce n'est pas simplement une promesse, Monsieur BAUDIN puisque c'est une expérimentation, ou alors c'est une promesse en suspens. Je trouve ça plutôt pertinent de parler d'expérimentation en terme de politique publique, ça veut dire que nous nous mettons objectivement dans un processus d'essai erreur. L'erreur est possible et c'est ce dont on parle là, où il n'y a pas de certitude en matière d'efficacité de la gratuité surtout concernant une heure par rapport à l'objectif qui est le vôtre, la fréquentation, mais vous allez le tester avec évidemment une évidence qui apparaîtra en bout de course qui sera, soit ça fonctionne et on maintient, soit ça ne fonctionne pas et on construit un processus ajusté pour atteindre nos objectifs. Le gros problème, et c'est là où il y a un manque de fond, c'est que les objectifs, la question a été posée deux fois donc « j'en rajoute une couche » si vous le permettez, la question est la suivante : Est-ce que c'est un simple objectif de fréquentation ? Auquel cas vous pourriez aller beaucoup plus loin qu'une heure voire rendre le parking gratuit, on voit bien que cette proposition est ridicule puisque nous sommes face à une contrainte budgétaire donc il faut nous donner l'autre objectif qui est l'objectif économique et budgétaire c'est-à-dire : Pensez-vous que par l'attractivité augmentée d'une heure gratuite, vous allez augmenter la fréquentation de l'ensemble des horaires du parking et améliorer ainsi son résultat budgétaire ? Si oui,

RETOUR SOMMAIRE

dans quelle mesure, avec quel objectif quantitatif pour que nous puissions nous revoir dans un an et discuter objectivement devant les Niortais de la réussite ou pas de cette mesure provisoire et expérimentale ?

Monsieur le Maire

Je serais tenté de vous dire, Monsieur PIVETEAU, et les autres qui sont intervenus auparavant, souvenez-vous de Marcel Paul, vous avez été amenés les premiers à rectifier votre politique tarifaire au plus grand profit de la fréquentation de ce parking. Aujourd'hui nous l'étendons de façon forte, visible, claire, nette, précise au parking de la Brèche avec une heure gratuite. Oui nous tenons des promesses, que ça en surprenne quelques uns ici c'est dommage, c'est peut-être l'époque mais oui, nous tenons nos promesses, nos engagements, ce n'est pas le premier, ce ne sera pas le dernier et ça soyez en sûrs et nous avançons, nous gardons le cap et nous poursuivons sur cette logique. L'heure gratuite sous la Brèche, nous l'avons dit, nous nous sommes engagés et nous la tenons ce soir, à compter du 23 juin. Et parce que nous sommes des élus responsables et qu'en effet à l'inverse de la majorité précédente nous n'avons pas de vérité sur les chiffres mais nous avons un principe de réalité et de pragmatisme, nous tentons l'expérimentation à cheval sur deux années budgétaires.

Donc ce sont deux moitiés budgétaires qui font une année d'expérimentation. Voyez l'esprit de raison qui nous anime, mais si j'en juge par les résultats obtenus à Marcel Paul où la politique tarifaire a été bénéfique à la fréquentation de ce parking, il y a matière à espérer que la politique que nous mènerons sous la Brèche le sera tout autant. Au moins aura-t-elle le mérite de la clarté. Et quand bien même vous remarquerez que nous la lançons le 23 juin, le mercredi 25, c'est le début des soldes, c'est un signe fort que nous adressons aux commerçants du centre ville, qui se réorganisent, qui retrouvent la confiance. Bien sûr nous ne pouvons pas, avec des baguettes magiques, relancer l'économie comme ça, c'est très facile de détruire un centre ville, c'est très difficile de le reconstruire. Nous l'accompagnons dans sa reconstruction, nous les accompagnons. Il y a la confiance, nous apportons la confiance et l'heure gratuite c'est ce premier signe de confiance retrouvée entre le centre ville et ses élus. Soyons clairs là-dessus. Après, il y a la question de la rentabilité et je ne vous cacherai pas que nous avons aussi un double objectif. Le premier est celui que je vous ai dit à l'instant, le second est celui de la fréquentation de ce parking. C'est un parking qui a un usage commercial. Pourquoi pas tout gratuit disiez-vous ? Non, il s'agit d'avoir des rotations, il s'agit de ne pas avoir des véhicules qui soient des véhicules ventouses. Une heure gratuite ça permet d'aller et venir en ville et d'y faire des courses. Cette heure gratuite, elle est valable en journée, de 7 h à 20 h donc avec les forfaits qui sont conservés pour les soirées et pour la nuit. Donc c'est une vraie politique volontariste que nous menons et un vrai geste de confiance à l'endroit des riverains, des usagers et bien sûr des commerçants du centre ville. Vous vous interrogez, enfin, sur les coûts et j'y répondrai. Une majorité comme la nôtre qui passe de 17 à 13 Adjoints fait près de 250 000 euros, si ce n'est davantage, d'économies de fonctionnement. Avec ce prix là, non seulement nous

RETOUR SOMMAIRE

pouvons faire l'heure de gratuité, quand bien même elle devrait rapporter, et nous pouvons faire la cantine le mercredi et d'autres choix encore. Voici, voyez-vous, comme tout est organisé pour être responsables en matière budgétaire. C'est notre choix, c'est notre politique là encore.

Nicolas MARJAULT

On ne va pas sortir la calculatrice pour savoir ce que coûtent les uns et les autres mais juste, quand même, moi je reconnais que vous êtes là face à une de vos promesses électorales et qui plus est une des promesses qui a joué un rôle majeur dans votre élection. Donc que vous la mettiez en œuvre promptement ne me choque pas plus que ça. Cette mesure s'ajoute à votre choix de consolider la Foire et de consolider quelques structures associatives donc on enchaîne c'est vrai les Conseils municipaux avec le soin de pouvoir consolider ici et là, d'accompagner ici et là des promesses électorales c'est-à-dire qu'effectivement j'entends bien le pare-feu des Adjoints et quelques rideaux de fumée avancés ici et là mais globalement, c'est surtout la colonne dépenses qui augmente. Alors moi, j'entends et je pense que nous n'allons pas être en plus au bout parce que la ville paisible avec sa rocade, son beau stade et ses heures gratuites pour les parkings, oui je l'entends, elle a été scandée, elle a été racontée et c'est de la littérature et de la belle littérature suffisamment efficace pour faire 54% au premier tour comme quoi la littérature peut avoir des vertus que vous n'êtes pas censés ignorer mais ce prix, au final, qui va l'acquitter ? C'est ça ma question, j'y reviendrai souvent. C'est-à-dire, après il n'y a plus que deux options. L'option du démantèlement du service public d'un côté ou l'option de revenir sur la question du « stop fiscal ». Vous n'avez pas répondu lors du dernier Conseil, j'y reviens à nouveau, je vois à nouveau une dépense, j'y reviens, où vont se faire les économies nécessaires puisque vous n'avez cessé de préciser les difficultés budgétaires dans lesquelles vous vous situez.

Monsieur le Maire

Heureusement que je vous ai parlé d'égalité voire même davantage puisque les ressources que nous dégageons d'un côté, nous les réorientons en effet pour partie de l'autre donc ce ne sont pas des dépenses, en l'occurrence ce sont des réorientations de dépenses, c'est un choix politique et volontariste. Quant à ce parking, nous parlions de service public, ce sont de grands mots, vous avez pratiqué des délégations par le passé sans vous formaliser sur ces termes-là, en l'occurrence rien n'est changé pour le parking de la Brèche, la seule chose Monsieur MARJAULT, c'est que quand vous constatez, prenez état des chiffres. Alors j'entends des augmentations de fréquentation mais +10% de fréquentation faible, au total ça ne fait pas un objectif réalisé. Donc il y a un enjeu, que fait-on ? Ce parking, les Niortais l'ont payé et le choix de gestion que vous avez fait en matière de construction de ce parking, il porte aujourd'hui directement sur le contribuable Niortais. Ce parking, il faut le faire fréquenter, il faut créer de nouvelles habitudes, il faut que les Niortais se le réapproprient et puis si ça peut profiter à d'autres, tant mieux parce qu'ils viennent consommer en ville, animer la ville et apporter à la ville donc la Ville de Niort pour nous c'est une ville ouverte et il s'agit de faire en sorte que ce parking une fois réapproprié par les Niortais devienne rentable, c'est mon souhait le plus cher et je ne doute pas que vous le partagiez.

Christophe POIRIER

Je crois qu'il faut être précis quand nous disons certaines choses, notamment sur Marcel Paul qui a vu sa fréquentation augmenter notamment lorsque le parking de la Brèche était en travaux et grâce aux efforts de promotion et de communication de ce parking faits par la SO SPACE notamment. Aujourd'hui, que constatons-nous ? Alors que le parking Marcel Paul est moins cher que le parking de la Brèche, il y a quand même eu des vases communicants entre Marcel Paul et la Brèche au profit de la Brèche et aux dépens de Marcel Paul. Ce dernier en 2013 a vu sa fréquentation baisser donc c'est bien que la question du tarif n'est pas la question centrale et dans cette logique là, parce que ce n'est pas une première heure gratuite que vous proposez, c'est que vous baissez toutes les tranches horaires du parking de la Brèche à peu près d'1,20 euro. Pourquoi ne pas pousser la logique jusqu'au bout et proposer la même chose, parce que les citoyens peuvent vous demander la même chose, sur l'espace Niortais et sur le parking du Moulin du Milieu ? Si vous considérez que ceux-là aussi sont trop chers, poussons la logique jusqu'au bout et enfin je voulais aussi revenir sur une autre de vos promesses électorales qui à mon sens va à l'encontre de votre volonté de mettre plus de voitures dans le parking de la Brèche, c'est l'heure de stationnement gratuite supplémentaire en voirie. A mon sens, ça ne va pas aller vers une plus grande fréquentation du parking de la Brèche et puis enfin, quid du contrat de DSP, qui unit la Ville de Niort à la SO SPACE, avez-vous prévu de le revoir, puisque là il y a quand même des modifications plus que substantielles de la grille tarifaire.

Monsieur le Maire

Ça va sans dire, j'insiste sur le fait que c'est une vraie heure gratuite, ce n'est pas la fausse demi-heure où à trente et une minutes, on paie l'heure entière. Et cela fait du parking de la Brèche le parking le moins cher de Niort à compter du 23 juin. Si nous focalisons sur la Brèche, c'est qu'il y a un problème sur la Brèche. Quand nous voyons le nombre d'entrées, que nous les divisons par 365 jours et par le nombre d'heures dans une journée, nous arrivons à des chiffres très inquiétants en matière de fréquentation quelles que soient les évolutions que vous soulignez, donc cette mesure est une mesure choc, c'est une mesure attractive, une mesure incitative, c'est une mesure claire encore une fois et volontariste.

Pascal DUFORESTEL

Je voulais revenir sur deux points. Sur la question des promesses, je suis comme mon collègue Nicolas MARJAULT, très respectueux de la mise en application par une majorité des promesses qu'elle a faites dans la période électorale, je vois juste qu'il y a différents statuts de promesses puisque sur la question du contournement Nord, un de vos collègues nous avait dit la dernière fois que ce n'était pas vraiment une promesse, c'était au cas où ce serait possible donc il y a des variables dans les promesses alors que celle-ci c'est en effet une promesse et vous la mettez en place et nous allons voir ce que cela donnera dans un an et nous pouvons nous donner rendez-vous le 23 juin 2015 pour faire le bilan de cette

RETOUR SOMMAIRE

expérimentation. Après, je voulais revenir sur l'intervention de Madame BEAUVAIS puisqu'elle nous promet elle aussi le retour en force de la voiture en ville, c'est un scoop, là on va au-delà des promesses électorales. J'ai vu pour ma part que les voitures revenaient en force sur la place du Donjon, à ma connaissance il n'y a pas d'heures payantes ou d'heures gratuites sur cette place actuellement, est-ce que vous comptez continuer ce stationnement sur cette place et en faire un nouveau lieu de stationnement sur Niort ? Merci de votre réponse.

Dominique SIX

Concernant la place du Donjon, Monsieur DUFORESTEL, nous pouvons vous confirmer que nous n'avons pas le projet de la remettre en stationnement. Il y a sans doute effectivement eu des débordements, le dimanche notamment, sur lesquels nous travaillons.

Amaury BREUILLE

Tout d'abord, est-ce que ce que vous avez exprimé tout à l'heure, Monsieur le Maire, signifie que l'évaluation est de l'ordre de 250 000 euros pour cette modification du tarif de stationnement de la Brèche ?

Monsieur le Maire

Vous êtes dans l'emphase, Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Je vous pose la question.

Monsieur le Maire

Non, je ne peux qu'infirmier cette position. Quand je vous parlais de 250 000 euros, c'est l'économie que nous faisons faire au budget de la Ville par la baisse du nombre d'Adjoints et donc avec cela je vous parlais de la Brèche, je vous parlais de la cantine du mercredi et d'autres choses aussi.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je vais revenir sur l'intervention de Pascal DUFORESTEL qui, s'il avait utilisé utilement son temps pendant la campagne, c'est-à-dire en venant écouter un peu ce que nous racontions dans nos meetings, aurait entendu que nous ne nous sommes pas engagés à faire la rocade Nord mais que nous avons toujours dit que si nous trouvions des financements croisés entre autres avec l'Etat et la Région, alors nous envisagions de la faire et ça, ça a été dit à de nombreuses reprises, il fallait l'entendre. Voyez ça avec les médias.

Il est quand même assez étonnant que nous ayons cette délibération ce soir et que nous n'ayons pas l'avenant au contrat avec la SO SPACE puisque de fait cette modification par l'autorité concédante va avoir un impact sur l'équilibre de ce contrat et que ce contrat sera probablement modifié. La bonne information pour pouvoir délibérer sur ce sujet aurait nécessité que nous ayons au même Conseil cette décision et l'avenant avec la SO SPACE sur ce contrat. Ensuite, sur l'expérimentation, avec les tarifs que vous proposez, je ne doute pas effectivement que vous augmentiez fortement la fréquentation du parking de la Brèche, je n'en doute pas. Ce qui m'interpelle un peu sur l'aspect expérimentation, et ça tout commerçant le sait, c'est que quand on casse les prix et c'est véritablement ce qui est fait là, il est en général très difficile de revenir en arrière. Donc cette expérimentation d'ici un an, si elle est inappropriée par certains aspects, il faut être conscient que ce sera difficile et que ça ne sera pas sans conséquences si la municipalité est amenée à revenir en arrière et puis un point qui me semble important sur cette expérimentation, je souhaite qu'à l'issue de cette expérimentation, dans un an, nous ayons un bilan sur l'ensemble du stationnement de la Ville. Pourquoi ? Parce que là, vous créez finalement une distorsion dans l'organisation du stationnement. La logique d'organisation du prix de stationnement c'est tout de même que le meilleur service soit facturé au prix le plus élevé, c'est-à-dire que plus on se stationne près du centre ville, plus on paie cher, c'est comme ça dans toutes les villes que nous pouvons connaître les uns et les autres. Aujourd'hui avec le tarif que vous proposez finalement la situation pour les Niortais c'est que le parking de la Roulière ou le parking Marcel Paul pour un temps de stationnement assez courant par exemple 1 heure et demi sont deux fois plus cher, que le parking de l'espace Niortais est trois fois plus cher que le parking de la Brèche. Ça signifie que vous allez probablement augmenter la fréquentation du parking de la Brèche mais simplement au détriment de ces parkings qui sont légèrement plus éloignés et finalement ça pose une double difficulté, à la fois d'être très problématique pour les finances publiques et à la fois finalement d'amener les véhicules quelques centaines de mètres plus près, en hyper proximité du centre ville là où les voies de circulation sont les plus contraintes et donc de provoquer de l'encombrement et finalement, est-ce que c'est un meilleur service à l'utilisateur, pas forcément parce que l'utilisateur risque de le payer très cher en temps de trajet.

Monsieur le Maire

Dîtes moi, ce parking c'est bien vous qui l'avez construit, non ? Et si vous l'avez construit, il faut bien que nous le remplissions, non ? Parce que là je ne comprends plus, vous voulez que nous le laissions vide, c'est le but du jeu, j'aurais besoin d'explications, Monsieur Amaury BREUILLE !

Amaury BREUILLE

Monsieur BALOGE, nous avons toujours présenté et vous le savez, nous en avons déjà débattu à de nombreux Conseils, nous avons toujours présenté la politique de stationnement comme un ensemble, c'est-à-dire que si l'objectif c'est finalement d'avoir des parkings, je ne vais pas dire de périphérie parce

RETOUR SOMMAIRE

que Marcel Paul, La Roulière etc... pour moi ce n'est pas de la périphérie, c'est encore relativement proche de l'hyper centre, si l'objectif est de vider ces parkings là, ça n'a pas de sens non plus, eux aussi ils ont été construits sur des deniers publics, eux aussi ils ont un coût pour la collectivité lorsqu'ils sont vides donc ça n'a pas de sens.

Monsieur le Maire

Mais rassurez-vous, il y a de quoi. Je rajouterai quand même, avant de donner la parole à Michel PAILLEY qui la demande, que pour le parking La Roulière, vous avez bien joué pour le rendre inaccessible, là aussi Monsieur Amaury BREUILLE. Le problème de La Roulière c'est principalement un problème d'accès !

Michel PAILLEY

Lorsque le projet de réhabilitation de la place de la Brèche a été lancé, 80% de l'espace de la Brèche était utilisé par les voitures. L'objectif était bien évidemment de redonner de l'espace aux piétons mais pas forcément de chasser les voitures et ce que ça a donné, avec la création du parking tel qu'il a été fait, et puis le plan de circulation qui a suivi, c'est que les voitures ne sont plus venues mais les gens n'ont pas moins utilisé leur voiture, ils sont simplement allés à l'extérieur. L'objet n'est pas de concurrencer les autres parkings du centre ville, l'objet est de faire venir ceux qui vont à La Mude ou à l'Espace Mendès France c'est-à-dire que lorsqu'ils prennent leur voiture ils ont un choix économique à faire, je dis bien lorsqu'ils prennent leur voiture, lorsqu'ils ont fait le choix de prendre leur voiture, est-ce qu'ils vont au centre ville ou est-ce qu'ils vont en périphérie ? Et c'est un peu, beaucoup, sur cette concurrence que nous comptons jouer.

Monsieur le Maire

Amaury BREUILLE...une dernière question, alors ? Une remarque, une question ?

Amaury BREUILLE

Juste, expliquez-moi comment ça pourrait ne pas concurrencer les parkings Marcel Paul, La Roulière ou l'espace Niortais...

Monsieur le Maire

Expliquez-moi pourquoi vous avez construit si petit s'il y avait concurrence entre les parkings, Monsieur Amaury BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Si je peux terminer ma phrase, Monsieur le Maire. Quel usager peut rationnellement préférer se stationner plus loin à un coût deux fois ou trois fois plus élevé. Dans ce cas-là, il va falloir que vous fassiez une mise en cohérence du tarif de stationnement dans son ensemble et à l'issue de

RETOUR SOMMAIRE

l'expérimentation, je demande à ce que nous ayons des chiffres détaillés sur l'ensemble des parkings en ouvrage et du stationnement de surface parce que nous allons avoir forcément un effet siphon sur tout le reste du stationnement et remplir le parking de la Brèche comme ça par une stratégie de prix cassés, effectivement ce n'est pas du tout dans la logique dans laquelle nous avons construit ce parking et ce plan de stationnement.

Rose-Marie NIETO

Les usagers utilisent les parkings en fonction de l'endroit où ils vont, tout le monde ne va pas forcément en centre ville pour faire des achats. Quand ils iront en centre ville pour faire des courses, ils pourront plus facilement aller à la Brèche, quand ils auront besoin d'aller du côté de la colline Saint-André ils iront sur La Roulière etc... ça dépend de l'endroit où vont les gens, les salariés de la même manière, ils choisissent ceux qui sont plus près de là où ils vont.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Monsieur le Maire, l'avantage pour moi d'intervenir en dernier sur cette question, c'est d'avoir pu entendre un certain nombre de choses extrêmement intéressantes sur lesquelles tout le monde semble finalement d'accord, à savoir que ce projet est extrêmement intéressant et puisqu'il a été dit qu'il était un projet de bon sens et que vous le qualifiez d'essentiel, Madame BEAUVAIS a très justement rappelé que le drame de cette ville c'était l'encombrement, c'était l'inaccessibilité, pour les courses c'était l'interdiction des voitures et qu'il est grand temps de redonner l'accessibilité non seulement aux Niortais mais à ceux qui viennent de l'extérieur pour y pratiquer leur courses quotidiennes. Je serai donc tout à fait favorable à ce projet qui est d'étendre la gratuité d'une heure, mais si ce projet est bon et s'il est aussi bon qu'il a pu être rapporté ne serait-ce que par les membres de votre majorité, c'est qu'il faut à mon avis l'étendre à l'ensemble de la Ville et carrément l'étendre également à plus d'une heure mais cela se fera progressivement. Je pense qu'une heure n'est pas suffisante pour être efficace parce que je fais aussi les courses comme les ménagères et je m'aperçois que parfois on a oublié des choses et que, pourquoi pas, plus d'une heure ce serait intéressant. Je pense également en concluant que le parking est un impôt supplémentaire qui est perçu dans la poche des contribuables donc je ne vois pas pourquoi nous discutons à perte de vue sur la rentabilité des parkings puisque c'est quelque chose que nous devons aux citoyens d'une ville qui sont possesseurs d'une ou de plusieurs voitures mais le problème qui se pose pour le stationnement c'est le problème des ventouses, aussi je vous rappelle qu'il existe un remède aux voitures ventouses dans toutes les villes qui est celui de la zone bleue et pourquoi ne pas la réinventer à Niort puisque c'est le seul remède aux ventouses. Pardon, je n'ai pas entendu.

Monsieur le Maire

Ne vous laissez pas perturber par Monsieur DUFORESTEL Monsieur CHARBONNEAU.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jean-Romée CHARBONNEAU

Non, non mais je... encore moins en ce...Bon, bref... J'allais dire en ce lendemain d'élections. Et puis, Monsieur le Maire, je voulais vous dire que si ce projet marche et qu'il s'avérait intéressant avant le délai d'un an, n'hésitez pas surtout à l'étendre, au moins vous avez mon aval personnel.

Marc THEBAULT

J'observe à l'écoute des différentes interventions que nous sommes tous d'accord, à savoir qu'il faut faire quelque chose. Et c'est quand même le point essentiel, on ne peut pas laisser un parking construit et payé par les contribuables désespérément vide et n'oubliez pas que la Brèche est la porte naturelle d'entrée de la Ville. Tout visiteur qui vient sur Niort ne va pas à La Roulière, ce n'est pas vrai, il va spontanément vers la place centrale, la place de la Brèche, qui est un point de ralliement pour des gens extérieurs à notre Ville donc c'est tout naturel qu'il aille vers ce parking et donc il faut qu'il puisse y accéder et donc favoriser cette possibilité. Alors bien entendu, il s'agit d'avoir un appel aujourd'hui, à savoir qu'en offrant une tarification attractive, ça incite les Niortais et les visiteurs à accéder à ce parking parce que l'intérêt premier d'un service public, ce n'est pas forcément d'être rentable mais c'est au moins d'être utilisé, il n'y a rien de pire qu'un service public qui n'est pas utilisé. C'est le sens auquel, je crois, on peut tous et chacun d'entre nous se rallier.

Monsieur le Maire

Nous terminerons ce débat sur ces mots très sages, comme quoi ça valait le coup d'avoir cette délibération puisque ça permet la multiplicité des échanges, contradictoires mais consensuels sur bien des points comme Marc THEBAULT l'a relevé. Je vais donc soumettre cette délibération au vote tout en précisant qu'évidemment, la Brèche bénéficiera aussi d'autres aménagements dans les prochains temps et nous aurons à y revenir.

Luc DELAGARDE

En tant que Président de la SO SPACE, je ne participerai pas au vote.

Monsieur le Maire

Bien sûr Luc DELAGARDE, Sylvette RIMBAUD, Sébastien PARTHENAY, et Dominique DESQUINS non plus. Bien qui s'oppose à cette délibération, qui s'abstient ? Merci pour votre approbation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014

Délibération n° D-2014-193

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications****ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT À L'UGAP**

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'ensemble du fonctionnement du Système d'Information (SI) actuel de la collectivité est basé sur une architecture de logiciels Microsoft. Celle-ci doit impérativement évoluer car les versions en cours ne sont plus maintenues et par conséquent ne présentent pas les garanties indispensables pour la sécurité du SI et son bon fonctionnement.

Bien qu'une étude soit actuellement en cours pour intégrer les besoins futurs de la Mairie de Niort, il est indispensable de faire évoluer dans la continuité notre architecture logicielle actuelle.

L'ensemble des logiciels de base aujourd'hui utilisés par la collectivité, comprend :

- Système d'exploitation des postes de travail,
- Système d'exploitation des serveurs,
- Licences d'accès au domaine informatique,
- Licences d'accès au serveur de messagerie,
- Logiciels de serveurs de messagerie,
- Logiciels divers hors suite Microsoft Office.

Ces licences ont été acquises en 2008 ; toutefois chaque année la Ville de Niort doit s'acquitter du montant de la redevance de la maintenance au travers de l'UGAP.

Pour être en mesure de suivre ces évolutions dans les 3 prochaines années et obtenir les meilleurs tarifs, la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications (DSIT) souhaite continuer à acquérir par l'intermédiaire de l'UGAP :

- Les nouvelles versions de logiciels,
- Les licences supplémentaires dans le cadre de l'acquisition de nouveaux matériels ou de l'arrivée de nouveaux utilisateurs.

L'estimation de ces évolutions s'élève à ce jour à un montant de 300 000 € TTC, réglé sur 3 exercices pour 3 ans. Celui-ci peut varier en fonction de l'évolution de l'infrastructure du Système d'Information.

Les montants et quantités pour une année sont estimés à :

Libellé	Quantité	Montant HT
Système d'exploitation des postes de travail	900	37 100 €
Système d'exploitation des serveurs	20	9 500 €
Licences d'accès au domaine informatique	900	5 600 €
Licences d'accès au serveur de messagerie	900	12 800 €
Logiciels de serveur de messagerie	4	1 900 €
Logiciels divers hors suite Microsoft Office	2784	34 100 €

Les acquisitions supplémentaires viendront s'ajouter au montant ci-dessus.

Montant minimum	Montant maximum
150 000 € TTC	500 000 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant l'acquisition de licences Microsoft auprès de l'UGAP.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	8
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

PROCES-VERBAL

RETOUR SOMMAIRE**Romain DUPEYROU**

La prochaine délibération concerne l'acquisition de licences Microsoft auprès de l'UGAP. Pour faire assez rapide puisque ça reste un petit peu complexe, l'année dernière a été entamé l'achat de nouvelles licences Microsoft pour un montant total de 300 000 euros sur 3 années donc il y a déjà 100 000 euros qui ont été versés et il convient donc de pour poursuivre, tout simplement, l'acquisition dans les meilleures conditions. C'est essentiellement dans l'objectif de sécuriser nos systèmes qui deviennent relativement obsolètes pour un bon nombre de postes.

Nicolas MARJAULT

Ce n'est pas pour faire débat mais en cette période budgétaire de vaches maigres, pourquoi ne pas profiter finalement de ce constat assez unanime aujourd'hui sur ce que la délibération appelle « l'architecture logicielle » de la municipalité qui donne des signes forts d'obsolescence à bien des égards et qui justifie d'ailleurs pour partie cette délibération, pourquoi ne pas en profiter pour entrer dans l'aire du logiciel libre ? Finalement, l'offre aujourd'hui en direction des collectivités territoriales s'est énormément améliorée par rapport à ce qu'elle était, ne serait-ce qu'il y a quelques années encore et surtout les contrats de maintenance, de formation, de suivi et de mise à niveau sont aujourd'hui assurés par des prestataires qui sont reconnus et qui ont l'habitude de travailler avec les collectivités territoriales. Alors c'est vrai que c'est un phénomène récent, c'est vrai que vous n'avez certainement pas eu le temps ni le loisir de pouvoir parcourir ces éventuelles possibilités. La seule chose, c'est quand on voit les montants en jeu, ça mériterait peut-être une réflexion plus approfondie, nous avons un choix qui finalement permettrait de mêler utilité sociale et efficacité économique, en plus ces logiciels et ces applications sont mutualisables et c'est un dossier sur lequel la mutualisation informatique, là pour le coup Monsieur THEBAULT a beaucoup travaillé dans la mandature précédente donc je ne doute pas un seul instant que nous pourrions ne pas avancer en ce domaine. Au vu de tous ces enjeux, est-ce que c'était si pressé, si urgent de renouveler cela, peut-être qu'un mois de plus, le temps d'amener cette réflexion sur les logiciels libres, de contacter les associations et entreprises référentes, ça méritait peut-être d'être plus largement débattu, c'est pour ça que tout à l'heure je me disais qu'il y avait l'objet quand même d'une discussion sur cette délibération, qu'elle était tout sauf négligeable et qu'elle pouvait même intéresser un journaliste.

Monsieur le Maire

Mais ils sont encore là, rassurez-vous. Je vous remercie, cette délibération est dans la continuité de la politique qui était la vôtre ces six dernières années et donc vous ne serez pas étonnés d'en lire le contenu et de l'apprécier à sa juste mesure, mais il n'en demeure pas moins, pour ce qui est des logiciels libres, que c'est une réflexion que nous avons., nous avons aussi une question de sécurité et de standard donc là-dessus nous ne pouvons pas faire n'importe quoi mais une réflexion s'engage qui ne porte pas qu'entre Microsoft et les logiciels libres, il y a aussi d'autres possibilités en matière informatique.

Je connais en effet tous les arguments des services et des ingénieurs informatiques en la matière qui vont dans le sens de ce que vous venez d'évoquer, néanmoins je crois que la question se pose puisque d'autres collectivités ont fait le choix des logiciels libres et en sont ravis, en l'occurrence c'est le cas de la Région, je crois que c'est le cas du Département également et donc dans le cadre des mutualisations, des rapprochements, voire des évolutions institutionnelles, pourquoi pas faire de même au sein de notre collectivité et puis par ailleurs pour les mêmes raisons de résistance des technstructures à ce genre de débat, je sais que l'UGAP est le réflexe traditionnel, a son utilité par ailleurs en terme d'achats groupés, néanmoins il y a aussi des opérateurs locaux, on parle de plus en plus d'économie circulaire et de la nécessité de faire vivre des entreprises locales, certaines sont en capacité de répondre à ces consultations, il convient dans ce domaine là comme dans d'autres d'essayer d'étudier les différentes possibilités pour diversifier et conforter l'économie locale.

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est vrai que nous pourrions utiliser les logiciels libres, on le fait d'ailleurs déjà, dans un certain nombre de serveurs qui sont sous UNIX ou sous LINUX, nous avons un certain nombre de logiciels libres, il se trouve que la Mairie a fait le choix de Microsoft en 1995 et a développé tout son système et pas seulement pour les bâtiments qui sont ici, mais aussi les écoles, ce qui fait quand même des milliers de postes de travail. Et c'est pour ça que quand on passe des marchés, on fait des commissions d'appels d'offres et il n'y a pas que l'UGAP qui se présente dans ces marchés donc c'est vu de façon beaucoup plus large. Il s'agit là de renouveler un certain nombre de licences, si nous voulons que nos logiciels puissent dialoguer ensemble, il vaut mieux qu'il y ait une certaine cohérence dans nos choix. Faire le choix du logiciel libre, pourquoi pas, c'est à mon avis quelque chose qui sera un projet de très longue haleine, mais les coûts de maintenance ne seront pas inférieurs à ceux de Microsoft et ça demandera à développer en interne des compétences dont nous pouvons pour l'instant nous passer et que nous pouvons consacrer à d'autres sujets. Donc il ne me semble pas une mauvaise idée que dans le cadre du renouvellement de licences, qui sont quand même pour un certain nombre acquises depuis six ans, nous restions un peu dans les mêmes sujets, ça nous permettra aussi peut-être de passer de certaines versions 2003 à des versions un peu plus récentes et donc un peu plus performantes.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014

Délibération n° D-2014-194

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, cinq dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 5 logements de propriétaires.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions totales
Logement 1	2 093,00 €	418,60 €	2 511,60 €
Logement 2	8 720,00 €	2 144,00 €	10 864,00 €
Logement 3	6 840,00 €	1 768,00 €	8 608,00 €
Logement 4	4 178,85 €	1 551,10 €	5 729,95 €
Logement 5	12 661,25 €	2 486,30 €	15 147,55 €
Total	34 493,10 €	8 368,00 €	42 861,10 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 8 368,00 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****CESSION À UN INVESTISSEUR PRIVÉ
(ASSOCIATION LA FONCIÈRE LOGEMENT) DE
PARCELLES POUR LA CONSTRUCTION DE
LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET DE
RÉNOVATION URBAINE ET SOCIALE (PRUS) - TOUR
CHABOT/GAVACHERIE/CLOU BOUCHET**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La convention partenariale de rénovation urbaine et sociale approuvée par le Conseil municipal du 12 avril 2007, prévoit expressément que, dans le cadre de la rénovation urbaine et sociale des quartiers du Clou Bouchet et de Tour Chabot-Gavacherie, la mixité sociale soit assurée par une meilleure diversification de l'habitat.

En ce sens, la démolition de 4 pavillons d'habitat social rue Bougainville a libéré des parcelles qui vont pouvoir être cédées à l'Association Foncière Logement pour accueillir des logements neufs en location/accession.

Ces parcelles sont cadastrées section BH numéros 484 de 257 m², 485 de 367 m², 486 de 350 m², 487 de 249 m², 1017 de 394 m², 1015 de 222 m² et 1013 de 16 m², soit en tout 1855 m². Conformément à la convention, ces parcelles sont cédées à l'euro symbolique à la Foncière Logement pour la réalisation de 14 logements collectifs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession à la Foncière Logement à l'euro symbolique des parcelles indiquées ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, les émoluments dûs au notaire de la Ville restant à la charge de cette dernière ainsi que l'ensemble des actes relatifs à cette opération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Il s'agit d'une cession à un investisseur privé, l'association La Foncière Logement, de parcelles pour la construction de logements dans le cadre du projet de rénovation urbaine et sociale, le PRUS sur la Tour Chabot/ Gavacherie et le Clou Bouchet. Donc, dans le cadre de la convention partenariale de rénovation urbaine et sociale qui a été approuvée par le Conseil municipal le 12 avril 2007, il est prévu d'assurer la mixité sociale par une meilleure diversification de l'habitat, en ce sens la démolition de quatre pavillons d'habitat social rue Bougainville a libéré des parcelles qui vont pouvoir être cédées à l'association La Foncière Logement pour accueillir des logements neufs en location accession.

Nicolas MARJAULT

Une question très rapide, Monsieur THEBAULT. Les logements neufs qui prennent place de l'habitat social sont-ils des logements à loyers conventionnés ou à loyers libres ?

Marc THEBAULT

On me souffle que ce sont des logements à loyers libres.

PROCES-VERBAUX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014

Délibération n° D-2014-196

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**RÉVISION DU PLU - MARCHÉ 'RÉFÉRENTIEL
FONCIER COMPLET - CAPACITÉ DE
DENSIFICATION' - AVENANT N°1**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort révisé actuellement son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le marché de révision du PLU a été attribué à la Société CITADIA Conseil et a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 18 mars 2013. CITADIA est mandataire d'un groupement constitué de CITADIA Conseil, EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE et ADDEN AVOCATS.

Le montant total du marché est de 175 584,76 € TTC. Le marché est aujourd'hui au stade de la phase 4 : « Traduction réglementaire et géographique du PADD ».

Le projet en cours de révision du Plan Local d'Urbanisme prévoit notamment de « Favoriser le renouvellement et la densification de la Ville » et de « Favoriser la création de logements dans le tissu urbain diffus ».

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Niortais impose aux communes d'assurer un développement économe en foncier.

Enfin, la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) dispose que le rapport de présentation du PLU analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers (art. 139 de la loi ; art. L. 123-1-2 du Code de l'Urbanisme).

Il est donc nécessaire aujourd'hui d'approfondir le travail de traduction réglementaire et géographique du projet dans le règlement et les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et ainsi, d'établir un référentiel foncier complet conforme aux ambitions du projet en cours d'étude et aux orientations du PLH et de la loi ALUR.

L'étude permettra ainsi :

- de recenser des gisements fonciers ;
- d'analyser et d'évaluer ces gisements (au travers notamment des enjeux de patrimoine naturel et bâti) ;
- de transcrire ces éléments dans le règlement et les OAP du PLU.

L'étude permettra de mener ensuite :

- des actions d'accompagnement des habitants dans leurs projets de densification ;
- des actions plus générales de pédagogie et de sensibilisation des habitants sur ces enjeux.

Le montant de cet avenant s'élève à 16 080 euros TTC. Celui-ci ayant pour effet d'augmenter de plus de 5% le montant initial du marché, la Commission d'Appel d'Offres a été saisie pour avis le 17 mars 2014.

L'étude permet la mise en œuvre du PLH : la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ont signé une convention de partenariat et de financement le 30 décembre 2013.

Au titre de cette convention, la Communauté d'Agglomération du Niortais finance à hauteur de 40% cette dépense (TTC). La subvention est plafonnée à 6 500 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché 'Référentiel foncier complet - capacité de densification' ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

PROCES-VERBAL

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA
RUE RAOUL DUFY**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 3 février 2014, il a été autorisé la mise en place d'une enquête publique réglementaire en vue du déclassement du domaine public d'une partie de la Rue Raoul Dufy.

Cette enquête a fait suite à la demande d'acquisition d'un riverain d'un petit espace vert jouxtant sa propriété et ne présentant aucun intérêt pour la collectivité compte tenu de l'aménagement de la voie et des espaces dépendant de cette rue.

Au cours de l'enquête publique qui a eu lieu du 2 au 16 avril 2014 inclus, aucune personne ne s'est manifestée pour mettre en cause le projet de déclassement de la petite partie de terrain concernée, et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Cette parcelle a été délimitée par un géomètre et se trouve cadastrée section HB N° 514 pour une superficie de 98 m².

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement de cette partie HB 514 de la Rue Raoul Dufy qui sera incorporée dans le domaine privé communal ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents s'y rapportant

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014**

Délibération n° D-2014-198

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN
VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
(CLAVAP) - COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION D-
2014-163 DU 29 AVRIL 2014**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal de Niort, ayant prescrit la révision de la Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP), a créé par délibération en date du 1^{er} juillet 2013, conformément aux dispositions de l'article L. 642-5 du code du patrimoine, la commission locale de l'AVAP, instance consultative qui a pour mission d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP.

Par délibération en date du 29 avril 2014, le conseil municipal a procédé au renouvellement de ses représentants au sein de cette commission.

Cependant, il était indiqué dans les motifs de la délibération que Madame Françoise MAYE était membre de la Commission comme personne qualifiée au titre de la protection du patrimoine, alors qu'il convenait en réalité de procéder à sa désignation en remplacement de Monsieur Bernard BONNET.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner comme personne qualifiée au titre de la protection du patrimoine, Madame Françoise MAYE en remplacement de Monsieur Bernard BONNET.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Direction Patrimoine et Moyens**AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ET DU PARKING DE
LA BRÈCHE - DCE 2 LOT 3 - LITIGE AVEC LA
SOCIÉTÉ SEG FAYAT - PROTOCOLE D'ACCORD
TRANSACTIONNEL - AVENANT N°1**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le groupement mandaté par le Studio Milou assure la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la place de la Brèche, intégrant notamment les travaux du parking et des espaces publics.

Le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Deux-Sèvres Aménagement (DSA) a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 6 juillet 2009.

Les travaux d'aménagements de la place et du parking de la Brèche ont été validés par différentes délibérations du Conseil municipal.

Aussi, par délibération du 8 mars 2010, le Conseil municipal a autorisé notamment la signature du lot 3 « Gros Œuvre » du DCE 2 relatif à la réalisation du parking et des ouvrages enterrés (DCE 2) avec les sociétés SEG FAYAT (mandataire) et DOLCI.

En fin de chantier, l'entreprise FAYAT a adressé à la maîtrise d'œuvre le 13 décembre 2011, les pièces suivantes :

- un projet de décompte final faisant apparaître une demande de paiement supplémentaire de 160 931,15 € HT (dont 10 457,97 € HT de révision de prix) ;
- un pré-mémoire en réclamation.

Par délibération du 25 juin 2012, un protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Niort et la société SEG FAYAT a été approuvé pour la somme de 36 730,97 € HT, jamais mandaté à ce jour.

Dans le cadre de la réalisation, des dernières prescriptions techniques de ce protocole, un nouvel ajustement a été nécessaire : « objet du nouveau protocole transactionnel », qui annule et remplace le précédent protocole.

Ce dernier est donc ramené à la nouvelle somme de 24 979,08 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Niort et la société SEG FAYAT ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

RETOUR SOMMAIRE**Marc THEBAULT**

Dans le cadre de l'aménagement de la place et du parking de la Brèche - nous y retournons si je puis dire – dans le cadre des dossiers de consultation des entreprises, il y a eu un litige avec la société SEG FAYAT, litige assez ancien qui date de 2012 où il semblerait qu'entre la maîtrise d'ouvrage déléguée, qui avait été confiée à DSA et l'entreprise FAYAT, des ordres de services n'aient pas été dûment remplis et la société FAYAT souhaitait présenter une demande de paiement supplémentaire de plus de 160 000 euros et évidemment ça a engagé une discussion avec à la fois DSA et puis l'entreprise. Il vous est proposé aujourd'hui un protocole d'accord transactionnel qui coûte 24 979,08 euros HT et qui permettra de mettre fin au contentieux et qui marque un effort consenti à la fois de la part de l'entreprise et de la Ville mais qui permet surtout de résoudre les dernières difficultés techniques concernant la réalisation de cet espace.

Elisabeth BEAUVAIS

Mettre un terme à ce dossier, est-ce que ça veut dire que, parce que j'ai bien lu, et il est question des infiltrations, c'est surtout essentiellement des problèmes d'eau et les problèmes de dalles qui cassent en haut de l'esplanade, est ce que c'est différent parce que ça devient de plus en plus préoccupant, on se tord les pieds, on manque de tomber et il ne faudrait pas que la municipalité, la majorité soit mise en difficulté à cause de ces pavés qui ne tiennent pas la route.

Marc THEBAULT

Le protocole, si vous avez eu la patience de le lire dans son intégralité, précise bien l'ensemble des éléments qui sont concernés et ce que vous évoquez est hors du protocole transactionnel.

Monsieur le Maire

Je rajouterai que je me suis inquiété, il y a déjà un petit moment, des dysfonctionnements autour de la Brèche, c'est un prestataire qui est dans l'obligation de refaire. Je vous signale que l'aménageur est DSA, j'ai cependant demandé à Monsieur TAILLADE ici présent que l'on adresse un courrier à ma signature à DSA pour leur notifier notre demande et qu'il soit remédié à ces dysfonctionnements mais il y a différents niveaux qui compliquent la réalisation de cette action.

Direction de l'Education**RENOUVELLEMENT COMITÉ CONSULTATIF DE
DÉROGATION À LA SECTORISATION SCOLAIRE**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis 2002, la Ville de Niort procède aux inscriptions scolaires dans le cadre d'une sectorisation arrêtée par décision du Conseil municipal, afin de garantir à chaque enfant une place dans l'école de son secteur de résidence et d'apporter ainsi les meilleures conditions possibles d'accueil et de scolarité.

Le principe

L'article L.131-5 du Code de l'éducation modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précise que le ressort des écoles publiques a été déterminé par délibération dans le cadre d'une sectorisation, les familles doivent se conformer à ces dispositions. Les inscriptions scolaires sont donc instruites en fonction de la résidence dont relève la famille ou le parent ayant en charge l'enfant.

Les dérogations

Toutefois, en fonction des places disponibles dans les écoles et après inscription de tous les enfants du secteur, des dérogations au principe d'inscription dans l'école de référence peuvent être accordées dans les cas suivants :

Dérogation soumise à l'avis du comité consultatif de dérogation

- famille avec horaires spécifiques : travail avant 7h45 et après 18h15,
- école du secteur de résidence de l'assistant maternel agréé, à l'exception de tout autre mode de garde,

Dérogation non soumise à l'avis du comité consultatif de dérogation

- pour des raisons pédagogiques : les enfants scolarisés en C.L.I.S. ou les enfants déscolarisés de leur école de secteur par décision de l'équipe éducative validée par les inspecteurs de l'Education Nationale,
- pour des raisons de continuité scolaire : la possibilité pour un enfant scolarisé dans un groupe scolaire hors secteur de terminer sa scolarité,
- pour rapprochement de fratrie : la possibilité pour le frère ou la sœur d'un enfant déjà scolarisé hors secteur d'être scolarisé sur la même école que son aîné, présent à la rentrée,
- fermeture ou ouverture d'un groupe scolaire : choix laissé aux familles.

Je propose donc de créer le comité consultatif de dérogation conformément à l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que :

« Le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités consultatifs comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil municipal. Sur proposition du Maire, le Conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat en cours. Chaque comité est présidé par un membre du Conseil municipal, désigné par le Maire ».

RETOUR SOMMAIRE

Je vous propose que ce comité consultatif de dérogation se compose comme suit :

- o 2 représentants des fédérations de parents d'élèves (PEEP - FCPE) ou leurs suppléants,
- o 8 élus du Conseil municipal : 6 élus de la majorité et 2 élus de l'opposition,
- o 3 représentants des directeurs d'écoles (1 école maternelle – 1 école élémentaire – 1 école en ZEP) ou leurs suppléants,
- o 3 inspecteurs de circonscription (Niort ouest – Niort Sud – Niort Saint-Maixent) ou leurs suppléants.

Le comité consultatif de dérogation émet un avis sur les demandes de dérogation formulées par les familles. La décision revient au Maire, seul compétent en la matière.

Le comité consultatif de dérogation se réunit une à deux fois par an, courant juin et fin août si nécessaire, et au cours de l'année chaque fois qu'il le juge utile.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les critères dérogatoires mentionnés ci-dessus ;
- approuver la création du comité consultatif de dérogation ainsi que ses modalités d'organisation et de composition ;
- désigner les 8 élus de la Ville de Niort pour siéger au sein du comité consultatif de dérogation.

Ont été désignés :

- Rose-Marie NIETO
- Elisabeth BEAUVAIS
- Catherine REYSSAT
- Fabrice DESCAMPS
- Marie-Chantal GARENNE
- Yamina BOUDAHMANI
- Josiane METAYER
- Alain PIVETEAU

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

Direction de l'Education**CONVENTION GRANDIR ENSEMBLE - ANALYSE DE LA PRATIQUE**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Collège Jean Zay, établissement pilote du Réseau de Réussite Scolaire de Niort, a déposé un projet et reçu un financement par la Préfecture des Deux-Sèvres et par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour un projet intitulé « Grandir Ensemble » (développement des compétences psycho-sociales).

L'un des volets de ce projet prévoit des temps d'analyse de la pratique auprès des professionnels, enseignants et animateurs volontaires, exerçant sur les établissements du réseau à savoir pour la Ville de Niort, les écoles élémentaires Jean Zay, Emile Zola et Ernest Pérochon.

L'analyse de la pratique est une méthode de formation fondée sur l'analyse d'expériences professionnelles, récentes ou en cours, présentées par leurs auteurs dans le cadre d'un groupe composé de personnes exerçant la même profession.

Depuis deux ans, la Ville de Niort participe à ce dispositif de formation des agents d'animation dont les objectifs sont :

- l'accompagnement à la gestion de conflits et réflexion sur la communication avec la famille de l'enfant ;
- l'amélioration des pratiques professionnelles quotidiennes des animateurs périscolaires grâce à une prise de recul par rapport à leur pratique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative au projet « Grandir Ensemble » qui fixe les modalités d'organisation de séances d'analyse de pratique à destination des professionnels du Réseau de Réussite Scolaire de Niort d'avril à juin 2014 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

RETOUR SOMMAIRE**Rose-Marie NIETO**

Le collège Jean Zay, établissement pilote du réseau de réussite scolaire, a déposé un projet qui s'appelle « Grandir ensemble ». Depuis deux ans, la Ville de Niort participe à ce dispositif en formant des agents d'animation. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention relative à ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

Elodie TRUONG

J'ai deux remarques sur cette délibération. Elle vous permet de signer une convention avec le collège et les centres socioculturels et étonnamment, vous signez aux côtés de directeurs de donc techniquement, je trouve que c'est étonnant de voir Monsieur le Maire signer aux côtés de directeurs et non pas de présidents. J'ai une deuxième remarque en rapport avec l'action de ces partenaires sur le territoire, qui a animé l'actualité de ces derniers jours à la fois dans la presse et au CA de l'ESN la semaine dernière. Evidemment, nous avons vu que vous aviez pris la décision de ne pas verser de subvention pour les fêtes de quartier liées et portées par des CSC et par les conseils de quartier, à Souché et à Sainte-Pezenne. Evidemment, nous ne pouvons que regretter que l'implication des bénévoles dans ces quartiers se solde de cette façon mais ce n'est pas la seule raison de ma question. Je voudrais savoir, puisque nous parlons là de politique vis-à-vis des CSC et de politique vis-à-vis des quartiers, quelle sera votre politique vis-à-vis des conseils de quartier puisque cette modification de politique vis-à-vis des financements des conseils de quartier nourrit quelques interrogations, donc au-delà de cette simple convention, j'aimerais savoir ce qui est prévu en matière de politique de proximité pour les CSC et les conseils de quartier et à quelle échéance par exemple vous envisagez de remettre en place les conseils de quartiers.

Monsieur le Maire

Je m'étonne un peu de cette question puisqu'il est de tradition, mais c'est vrai que ça arrive tous les six ans donc on peut oublier, vous savez que les conseils de quartier prennent fin au mois d'octobre de l'année précédant les élections municipales et qu'ils reprennent une activité un an après, au mois d'octobre suivant l'élection municipale. Donc rien ne déroge à cette règle et au contraire, notre ambition est de réinvestir des quartiers qui ont été trop longtemps délaissés. Quant au fait auquel vous faites référence, il n'est aucunement dans notre volonté, en tout cas il ne l'a pas été, de mettre fin, comme ça a pu être dit ou comme vous tentez de le reprendre, à ces fêtes de quartier. Il va sans dire que l'animation des quartiers est essentielle. Maintenant, il y a des règles qui encadrent ces subventions, ces règles c'est que les conseils de quartier n'existent pas entre octobre 2013 et octobre 2014 donc c'est le Conseil municipal qui accorde des subventions exceptionnelles, il est important d'être clair dans la comptabilité de chacun. A partir de là, des demandes ont été faites et pour ma part, je puis vous rassurer, j'ai rencontré le CSC Souché cet après-midi et tout s'est très bien passé et je rencontrerai très prochainement les représentants des différentes associations de Sainte-Pezenne.

J'entends votre remarque concernant la continuité des conseils de quartier. Il se trouve que c'est une décision de votre part mais il aurait tout à fait été possible de poursuivre et de maintenir des conseils de quartier, de reconduire des conseils de quartier, ça a été le cas en 2008 et c'est une possibilité qui vous est offerte. Vous auriez pu aménager en tout cas un espace de sas de décompression avec une continuité de certaines actions concernant ces quartiers puisque la vie municipale ne s'arrête pas et la vie dans une cité ne s'arrête pas lorsqu'il y a des élections municipales et que certaines actions continuent dans les quartiers. Ensuite, vous n'avez pas répondu à une question qui est : « Quelle politique avez-vous prévu dans ces quartiers, pour les quartiers, puisque vous en parliez tout à l'heure, vous êtes attaché à cette vie dans les quartiers, quelle politique de proximité avez-vous envisagé et comment comptez vous et quand comptez vous la mettre en œuvre ? »

Monsieur le Maire

Ecoutez, la politique des quartiers, c'est quelque chose qui se met en œuvre jour après jour, il y a des Adjoints qui y travaillent assidûment et cette politique des quartiers sera présentée à la rentrée dans le cadre de la nouvelle élection des conseils de quartiers. Ensuite, vous me reprochez d'avoir arrêté le fonctionnement des conseils de quartiers alors que cela s'est fait en octobre 2013, c'est quand même assez piquant. Ensuite il y a la nécessité de les réinstaller, ce qui passe par un processus démocratique que vous connaissez donc par une procédure, il est évident que cela ne peut se faire avant octobre, ce qui avait été le cas, de mémoire, en 2008. Donc en tous cas, moi, de continuité, je ne connais que la continuité du service public et cela me paraît essentiel et en matière de démocratie, je suis persuadé que le renouvellement par contre est quelque chose de toujours très intéressant donc de la même façon que pour les élections municipales, il y a des élections aux conseils de quartier et les personnes qui y participent, élisent leur représentants comme vous le savez donc il faut du temps pour s'y préparer, il y a une politique des quartiers à définir, elle sera ambitieuse et elle permettra de réinvestir ces quartiers qui nous sont chers.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Monsieur le Maire, je profite de l'occasion de voir le titre « grandir ensemble » pour m'intéresser encore plus au sujet car je croyais que la grande machine de l'éducation nationale avait déjà mis un système de formation et de pratique de l'expérience professionnelle, je suis assez étonné de voir qu'on a subventionné la présence d'une psychologue avec un texte qui ne semble pas d'une très grande originalité puisqu'il est question dans la troisième ligne de l'objectif, de résoudre des problèmes, de préciser qu'il faut être de la même profession pour résoudre ces problèmes et qu'il y a un certain nombre d'heures qui sont mises sur le tapis, ça fait quatre heures mais qu'éventuellement si tout le monde n'est pas présent ou s'il y a ceci ou s'il y a cela il y aurait éventuellement d'autres séances. C'était de pure forme que j'intervenais sur le fait de « grandir ensemble », parce que je trouvais ça assez curieux et assez bizarre.

Monsieur le Maire

Merci mais enfin, avouez que « grandir ensemble », c'est un beau programme.

PROCES-VERBAL

Direction Animation de la Cité**ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF APPEL À PROJETS JEUNESSE**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, la Ville de Niort apporte son soutien financier et logistique à l'Amicale Sportive Niortaise Basket Ball pour la mise en place de semaines d'animation en juillet et août en direction des jeunes de différents quartiers niortais âgés de 12 ans à 25 ans. Les CSC sont partenaires de ce projet. Au programme : série de tournois Basket Ball 3x3 dans les quartiers avec des finales fin août au Clou Bouchet.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Amicale Sportive Niortaise Basket Ball ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 1 500 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

Direction des Relations extérieures**SUBVENTION POUR JUMELAGE COOPÉRATION ET
RELATIONS INTERNATIONALES À L'ANJCA -
REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU SGAR
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT PLURIANNUEL DES VILLES
D'ATAKPAME (TOGO) ET COVE (BENIN)**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de NIORT confie la réalisation des projets de développement sur ATAKPAME au TOGO et COVE au BENIN à l'Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec COVE et ATAKPAME (ANJCA).

Au titre de l'année 2014, il vous est proposé de passer une convention attributive de subvention de 26 000,00 € avec cette association Niortaise pour le Jumelage et des actions de coopération en faveur des villes d'ATAKPAME et de COVE pour la mise en œuvre des projets programmés.

Par ailleurs, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) a accordé pour la période 2013-2015 une subvention de 20 000 € à la Ville de NIORT, responsable de la coordination et de la mise en œuvre du programme de développement pluriannuel des villes d'ATAKPAME et de COVE. La Ville de NIORT est chargée de recevoir les participations publiques ou privées et d'assurer le versement à la structure partenaire ci-dessus, il convient donc d'établir une convention spécifique pour le reversement de cette subvention.

Les crédits sont inscrits au Budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'ANJCA portant attribution d'une subvention d'un montant de 26000 € pour l'année 2014 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à percevoir pour la période 2013-2015, la subvention du SGAR, d'un montant de 20 000 € ;
- approuver la convention avec l'ANJCA en vue du reversement à l'association de la subvention accordée par le SGAR ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

La Ville de Niort confie la réalisation des projets de développement sur ATAKPAME au TOGO et COVE au BENIN à l'association niortaise pour le jumelage et la coopération avec COVE et ATAKPAME qui s'appelle donc l'ANJCA. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention avec l'ANJCA portant attribution d'une subvention d'un montant de 26 000 euros pour 2014, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à percevoir pour la période 2013-2015 la subvention du SGAR d'un montant de 20 000 euros, d'approuver la convention de l'ANJCA en vu du reversement à l'association de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Ce sera avec beaucoup plus de sérieux que j'aborderai ce chapitre, Monsieur le Maire, Mes Chers collègues, concernant le problème du jumelage qui se pose parce qu'autant je suis partisan d'aider avec beaucoup de conviction certaines actions qui consistent à promouvoir l'homme, le travail et la société qui l'entoure, autant je trouve qu'en ce qui concerne le jumelage, c'est l'éternel problème qu'on retrouve dans les différentes strates des administrations. C'est-à-dire que les municipalités subventionnent les départements, les régions, l'Etat et là il est fait en plus allusion au Ministère des Affaires Etrangères et par l'intermédiaire du SGAR qui reverse une subvention de 20 000 euros, là-dessus on ne peut rien dire, je voudrais savoir ce que cela apporte aux Niortais de subventionner deux pays, deux villes et sous une seule association. J'ai toujours pour habitude de mettre en garde un certain nombre de personnes qui me disent mais c'est très bien, moi je suis pour les bonnes œuvres mais je pense que c'est se forger une bonne conscience collective que de dire on soutient la coopération. Je sais, moi aussi, qu'il est bien mieux de pouvoir aller soi-même sur le terrain et y envoyer un certain nombre de bénévoles pour apprendre aux pays qui en ont besoin à émerger. Je pense que ces choses-là sont du ressort du Ministère des Affaires Etrangères. Je pense que faire des économies dans un certain nombre d'associations, on peut peut-être commencer par là, on peut réserver nos dépenses à nos concitoyens et un certain nombre d'associations qui travaillent pour le développement de nos compatriotes défavorisés sur place et est-on sûr que ce qui est versé aux associations, va bien directement aux populations et non au fonctionnement de ces associations car j'ai pu voir qu'il s'agissait d'élaborer des documents de prestige, du papier à en tête, des plaquettes, autant de choses qui me semblent assez loin du développement local, je pense que trop de communication réalisée sur place ne convient pas forcément à des gens qui n'en demandent pas autant, je suis très réservé sur ce sujet de la coopération, s'il y a d'autres interventions dans d'autres séances sur cette coopération, j'aurai à dire d'une façon bien plus courte ce que je viens de dire mais tout cela me semble être de la bonne conscience et ça ne me semble pas être la vraie coopération qui consiste à former bénévolement des populations en y envoyant des étudiants, en y envoyant des retraités, en y envoyant des jeunes de façon à pouvoir regrouper tout dans la même mission.

Alain BAUDIN

Je ne partage pas vos propos Monsieur CHARBONNEAU, vous pouvez vous en douter, d'autant qu'effectivement ce projet de jumelage coopération avec le TOGO et plus dernièrement avec le BENIN se fait dans une démarche de jumelage coopération, profite effectivement aux populations autochtones qui vivent vraiment dans le pays et ces aides sont des aides à faire ensuite par eux-mêmes un certain nombre de choses. Je crois qu'il y a un proverbe qui dit « *apprendre l'homme à pêcher, ensuite il pêchera* ». C'est exactement ce qui se fait dans cette logique de jumelage coopération. En retour c'est vrai que, vous n'y êtes pas allé dans nos villes jumelées mais si vous aviez l'occasion ou si vous avez demain l'occasion d'y aller, vous verrez que cet argent a été mis pour permettre à ces populations de mieux vivre, que ce soit effectivement dans des aides à structurer l'hôpital par exemple, par rapport à des problèmes de santé, que ce soit par rapport à l'assainissement pour une démarche de prévention et il y a aussi de la part des populations un respect pour tout ce qui se fait dans cette logique de jumelage coopération. Il y a par la population et par les associations qui reçoivent et qui transitent, tout un travail où cet argent est bien utilisé et nous y veillons et je crois que ça c'est aussi un gage qui permet de dire que ce n'est pas de l'argent gaspillé ou détourné le cas échéant et par rapport à certaines ONG, nous, nous le faisons dans la proximité avec des habitants de Niort ou de la périphérie de Niort puisqu'il y a aussi d'autres jumelages coopération de même nature dans nos communes voisines et tout ça se fait avec un suivi et une évaluation des projets qui sont menés là-bas sur place donc je crois que ce n'est pas de l'argent qui ne sert pas ou qui comme vous le dites pourrait être mieux utilisé. On peut certainement trouver des affectations mais là en tous les cas il est très bien placé pour ces populations.

Yvonne VACKER

Je voudrais simplement dire, c'est une solidarité vis-à-vis d'une ville, de pays, de gens qui sont simplement plus miséreux que nous et c'est tout à fait normal.

Monsieur le Maire

Merci pour ce mot du cœur.

Direction des Relations extérieures**ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLUB D'AFFAIRES
FRANCO-ALLEMAND POITOU-CHARENTES**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association Club d'Affaires Franco-Allemand Poitou-Charentes a pour objet de promouvoir des liens économiques, scientifiques, culturels et relationnels dans « le monde des entreprises » et plus particulièrement de créer et favoriser les effets de synergie dans tous les domaines contribuant au rapprochement franco-allemand et au développement des échanges au sens le plus large (entreprises, institutions, groupements, professions libérales, enseignement professionnel ou supérieur concernant les entreprises).

La Ville de Niort souhaite adhérer à cette association pour développer les échanges franco-allemands.

A titre indicatif, le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 300,00 € pour l'année 2014.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est proposé au Conseil d'adhérer à cette association afin que la Ville de Niort puisse bénéficier des différents services énumérés ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'association Club d'Affaires Franco-Allemand Poitou-Charentes ;
- autoriser l'adhésion de la Ville de Niort à cette association à compter de 2014 ;
- désigner, Monsieur Fabrice DESCAMPS pour représenter la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser chaque année la cotisation annuelle à compter de 2014.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	8
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

RETOUR SOMMAIRE**Rose-Marie NIETO**

L'association Club d'Affaires Franco-Allemand Poitou-Charentes a pour objet de promouvoir des liens économiques, scientifiques et culturels et de favoriser les effets de synergie dans les domaines qui contribuent au rapprochement franco-allemand. A titre indicatif le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 300 euros, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les statuts de cette association, d'autoriser l'adhésion de la Ville de Niort à cette association, de désigner Monsieur DESCAMPS pour représenter la Ville de Niort et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser chaque année la cotisation annuelle à compter de 2014.

Alain PIVETEAU

Une simple question qui renvoie en fait, tout simplement aux compétences qui sont celles de la Ville. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur cette association qui est un club d'affaires, vraisemblablement qui vise un type d'acteurs que sont les entreprises pour les rapprocher et avec des objectifs compte tenu de la désignation, je n'en sais pas plus de cette structure très économique, pourquoi la Ville de Niort, ce n'est bien sûr pas une question de montant ni d'opportunité de resserrer les liens franco-allemand, surtout aujourd'hui sachant qu'il existe d'autres structures déjà actives avec lesquelles nous sommes en lien, pourquoi ce choix d'entrer et d'investir dans une relation de nature économique alors que la compétence économique ne relève pas directement, même pas du tout en fait de la politique de la Ville, pourquoi c'est une autre possibilité, ne pas laisser cette implication des représentants plutôt au niveau du territoire et de la CAN, ça paraît étonnant, alors quelles sont finalement les spécificités de ces structures qui font que la Ville et la population niortaise peuvent espérer de cette délibération une plus-value et de quelle nature ?

Rose-Marie NIETO

L'objet de cette association est la promotion, non seulement de liens économiques mais de liens scientifiques et culturels. L'objectif est de permettre des réunions avec des entreprises ou des scientifiques étrangers et donc des échanges, et pourquoi pas, d'envisager des implantations sur Niort par la suite si les opportunités se présentent mais ...

Monsieur le Maire

Vous avez quatre pages de statuts qui sont annexées à la délibération.

Alain PIVETEAU

Je peux résumer ma question : Est-ce que la Ville de Niort se lance dans une activité de diplomatie économique, je ne comprends pas le sourire, c'est exactement ce qui vient d'être dit, les acteurs concernés qui vont se mettre en relation sont des entreprises, c'est une bonne chose, je vais terminer mon intervention si vous permettez, ça vous permettra de répondre le plus près possible de ce qui m'interroge et qui peut interroger les Niortais, c'est-à-dire pourquoi le choix d'une telle délibération sur un élément

RETOUR SOMMAIRE

de politique publique qui ne fait pas partie du panel d'activités d'une Ville, vous l'avez très bien dit, Madame NIETO. Il s'agit bien d'acteurs très clairement identifiés que sont les entreprises, je ne remets pas en cause l'intérêt de ces rapprochements, je pose la question, on a eu une délibération auparavant sur la politique de jumelage qui, on en a parlé entre nous parfois, aurait intérêt mais c'est compliqué, je sais de quoi je parle, à évoluer en partenariat de villes, est-ce que c'est cette politique là que vous nous proposez en incluant dans cette vision des échanges internationaux, une couche supplémentaire qui serait une diplomatie économique locale, venant de la Ville, auquel cas ça peut être étonnant puisqu'on ne s'y attend pas, ça ne fait pas partie de nos compétences, la question est juste de bien cibler ce que vous attendez et la raison d'être, en fait, de cette nouveauté.

Elisabeth BEAUVAIS

Je pense que la jeunesse aujourd'hui a besoin de parfaire son parcours avec des expériences professionnelles et il me semble que c'est quelque chose de très positif aujourd'hui de faire évoluer comme vous le dites et comme c'est le souhait la réalité des jumelages parce qu'un jeune aujourd'hui a besoin de compléter sa formation livresque, intellectuelle par une formation pratique donc moi je trouve que finalement pour la jeunesse c'est quelque chose de très positif parce que c'est un guichet qui va leur être proposé pour faciliter justement ces échanges et je trouve cela vraiment porteur d'avenir pour la jeunesse niortaise et si on pouvait le faire avec d'autres pays je trouve que ça serait vraiment formidable.

Pascal DUFORESTEL

Si j'entends les propos de Madame BEAUVAIS, s'il s'agit de rapprocher la jeunesse niortaise de la jeunesse issue d'Allemagne quelles que soient les villes puisque nous avons notamment une ville jumelée en Allemagne, deux pardon excusez-moi, il y a d'autres structures que cette association à but économique, si c'est la jeunesse il y a l'OFAJ qui est l'office franco-allemand pour la jeunesse qui travaille là-dessus depuis de longues années et de manière tout à fait officielle et à l'échelle nationale, donc pourquoi une association dont le siège est en Poitou-Charentes dont les critères sont avant tout les échanges économiques et non pas les échanges des jeunes franco-allemandes.

Josiane METAYER

Je voudrais juste ajouter qu'il y a aussi la Maison de l'Europe qui organise énormément d'échanges au niveau des jeunes entre les différents pays européens.

Monsieur le Maire

Merci pour ce rappel au lendemain d'une élection importante. D'autres remarques ? Je n'ajouterai que pour répondre globalement, que le bureau du Maire de Niort comme celui du Président de la CAN est ouvert aux porteurs de projets, aux chefs d'entreprises, aux entrepreneurs au sens large et que je ne distingue pas en fonction que je sois dans un bureau de Maire ou celui de Président d'agglomération, voilà, c'est un territoire qui vit et où nous agissons parce que ce développement économique, il faut le porter et donc il y a une proximité que l'on souhaite renforcer et cette adhésion y participe.

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
AU TITRE D'ACTIONS SPÉCIFIQUES - POITOU
CHARENTES ANIMATION ET COMITÉ
D'ORGANISATION DU TOUR CYCLISTE DES DEUX-
SÈVRES**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'accorder des subventions à des associations sportives au titre d'actions spécifiques :

- à l'association Poitou-Charentes Animation pour l'organisation du Tour Cycliste International du Poitou-Charentes : 16 000 €

- au comité d'organisation du Tour cycliste des Deux-Sèvres pour l'organisation du 14ème Tour cycliste des Deux-Sèvres : 6 000 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

L'Association Poitou-Charentes Animation	16 000 €
Le Comité d'organisation du Tour cycliste des Deux-Sèvres	6 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

La délibération qui vous est proposée concerne deux manifestations cyclistes qui vont se dérouler cet été, à savoir le Tour cycliste des Deux- Sèvres, belle manifestation qui depuis quelques années n'était pas partie de Niort ou arrivée à Niort, qui renoue avec cette tradition et pour laquelle il va y avoir le 14 juillet, la fête populaire, le départ de cette dernière étape à partir de la place du Donjon où il va y avoir un village cycliste et de l'animation, je crois que le fait de le faire le 14 juillet est une très bonne chose et c'est l'étape Niort-Parthenay avec des périples parce qu'elle fait plus de 150 km donc effectivement on ne prend pas le chemin le plus court et c'est une des choses à laquelle j'invite tous les Niortais et les Niortaises qui seront là à participer. Deuxième manifestation cycliste, le Tour Poitou-Charentes, qui lui, aura lieu un petit peu plus tard, fin août. Là, il s'agit d'une arrivée, nous l'avons déjà eu aussi par le passé à plusieurs reprises, c'est une belle manifestation avec de nombreux coureurs qui, on le sait, participent à des tours comme le Tour de France et l'arrivée se fera avenue de la Venise Verte qui a vu un parcours dans le Marais Poitevin.

Monsieur le Maire

Merci pour cette délibération qui montre qu'après les voitures, les piétons, les bus, la Ville s'intéresse aussi au vélo et donc nous sommes totalement dans le multi modal.

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION À NIORT ASSOCIATIONS - SOLDE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Niort-Associations est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui contribue à la promotion et au développement de la vie associative sur son territoire d'implantation.

Elle est un des partenaires privilégiés de la Ville de Niort dans le fonctionnement et le développement de la vie associative niortaise. Elle a pour vocation d'animer sous différents aspects le réseau associatif niortais.

Pour sa part, la Ville de Niort a inscrit le soutien à la vie associative au tout premier rang de son projet politique, car il ne saurait y avoir de développement urbain équilibré et durable sans un réseau associatif dynamique et innovant qui contribue au renforcement des liens entre les habitants.

Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, telles que Niort-Associations, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus à nos concitoyens.

Dans ce contexte, en 2011, la Ville a renouvelé avec cette association une convention pluriannuelle d'objectifs qui porte sur les axes suivants :

- un pôle ressources au service des associations ;
- la coordination des associations et l'animation du réseau associatif ;
- l'organisation de la vie associative sur Niort.

Et, afin que Niort-Associations puisse assurer l'ensemble de ses missions, il convient de lui accorder, au titre de l'année 2014, une subvention de 231 000 €.

Un acompte de 90 800 € ayant déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 20 décembre 2013, il est donc proposé à l'Assemblée municipale de se prononcer sur le solde de la subvention soit un montant de 140 200 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la Ville de Niort et Niort-Associations ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association le solde de 140 200 € alloué au titre de l'année 2014, conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant. Pour mémoire, un acompte de 90 800 € a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 20 décembre 2013.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

RETOUR SOMMAIRE**Alain BAUDIN**

Après avoir versé un acompte à l'association Niort Associations, il s'agit de verser le solde. Le montant global est de 231 000 euros, le reliquat est d'un montant de 140 200 euros puisqu'il y a eu un acompte versé de 90 800 euros.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint, l'intermédiaire entre associations, je trouve que le montant est important et je trouve que les documents en annexe ne sont pas assez explicites sur les objectifs de Niort Associations et je ne vois pas la vue directe pour savoir qui va bénéficier de cette subvention. Puis-je être éclairé sur le sujet ?

Alain BAUDIN

C'est une structure qui a été mise en place pour fédérer un peu plus de 500 associations et qui a son siège à l'hôtel de la vie associative. Il y a donc des locaux, des moyens matériels, des moyens humains qui sont mis à la disposition de tout le secteur associatif. On est à 19 000 adhérents environ rien qu'au niveau sportif, donc il faut peut-être multiplier par deux, vous voyez que c'est plus de la moitié des Niortais qui sont concernés par une association et cette structure permet d'aider, d'accompagner toutes les associations. Il y a des pôles dans le domaine de la solidarité, dans le domaine de la culture, il est vrai que dans le domaine du sport, nous souhaitons faire évoluer ce dispositif parce qu'il y a des spécificités sportives mais autrement tout le reste va se faire autour de Niort Associations.

Monsieur le Maire

Voilà une réponse précise ! D'autres remarques, qui s'oppose à la délibération, qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014**

Délibération n° D-2014-207

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS SPORTIVES ENTENTE NIORTAISE
DES CLUB DE PÉTANQUE ET VERTIGES**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'accorder une subvention au titre du fonctionnement aux associations sportives ci-dessous nommées :

- Entente Niortaise des Clubs de Pétanque pour l'utilisation du boulodrome : 8 500 €
- Vertiges : 2 000 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

L'Entente Niortaise des Clubs de Pétanque	8 500 €
Vertiges	2 000 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit d'accompagner deux structures associatives sportives pour lesquelles il y a eu un oubli et une ré étude, il s'agit de l'entente niortaise des club de pétanque, qui fédère plusieurs clubs, à hauteur de 8 500 euros et de l'association escalade vertige à hauteur de 2 000 euros, pour tenir compte de l'évolution du nombre d'adhérents de cette structure.

Pascal DUFORESTEL

La délibération fait référence à l'utilisation d'un boulodrome, est-ce le chapiteau qui fait office de boulodrome ou est ce que dans le cadre de votre grande ouverture, vous avez déjà intégré une proposition qui faisait partie de nos promesses à nous, qui était la réalisation d'un boulodrome ?

Alain BAUDIN

Ce qui existe aujourd'hui est bien un boulodrome, qui n'est pas exclusif aux boulistes puisque pendant la foire exposition il y a un déménagement pour monter notamment le thème et ensuite pour le temps du démontage et pendant ce temps-là les boulistes sont délocalisés sur le site des Gardoux. Il est vrai que les boulistes sont très demandeurs d'un boulodrome qui leur soit affecté d'une manière exclusive, nous y travaillons, nous devons les recevoir très prochainement, vous l'avez certainement promis mais cette demande vous avait été faite au lendemain de l'élection de 2008, me semble-t-il, c'est une des raisons pour lesquelles nous souhaitons nous y atteler et le faire relativement rapidement.

Monsieur le Maire

Merci Alain BAUDIN pour ces rappels toujours précieux.

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION À EQUI'SÈVRES - CLUB HIPPIQUE
NIORTAIS - CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS - AVENANT N° 2**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations, tel que Equi'SèvreS - Club Hippique Niortais, remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

En 2010, en concertation avec les clubs sportifs, elle a élaboré de nouveaux critères d'attribution des subventions reposant sur 7 grandes thématiques :

- **Prise en compte de tous les publics** (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- **Intégration du club dans la ville** (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres évènementielles, développement du spectacle sportif lors des rencontres officielles, animation d'un club de supporters) ;
- **Ecologie et développement durable** (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, assurance de l'intégrité physique des sportifs avec un suivi médical, prévention des conduites déviantes) ;
- **Offre de loisirs** (alternative à la pratique compétitive) ;
- **Structuration du club** (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, mise en place d'un pôle professionnel administratif, mise en place d'outils de gestion, recherche de partenaires privés, communication et marketing du club, labellisation de l'école de sport) ;
- **Formation et développement du club** (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau, interaction avec le réseau de formation local).

A partir de ces critères, la Ville de Niort a décidé de conclure avec certains clubs des conventions pluriannuelles d'objectifs. Chaque convention a été établie en lien avec le projet sportif des clubs. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par ces associations dans le développement de leur propre structure et la promotion de leur sport au sein de la cité.

Dans ce contexte, afin que l'association Equi'SèvreS – Club Hippique Niortais puisse poursuivre sa saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de lui verser une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au titre de la saison 2013 / 2014.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

RETOUR SOMMAIRE

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs souscrite entre la Ville de Niort et l'association Equi'SèvreS - Club Hippique Niortais ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association la subvention d'un montant de 75 000 € allouée au titre de la saison 2013 / 2014.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014**

Délibération n° D-2014-209

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
D'AIDE AUX VICTIMES DES DEUX-SÈVRES (AVIC 79)**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association Départementale d'Aide aux Victimes (AVIC 79) a pour vocation de venir en aide aux personnes victimes d'infractions dans leurs démarches juridiques. Elle leur apporte également une assistance psychologique.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort propose de lui apporter son soutien avec l'attribution d'une subvention de 19 600 € pour l'année 2014.

Un acompte de 8 000 € ayant déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 20 décembre 2013, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de subvention soit 11 600 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association Départementale d'Aide aux Victimes (AVIC 79) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 11 600 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention. Pour mémoire, un acompte de 8 000 € a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 20 décembre 2013.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

RETOUR SOMMAIRE**Alain BAUDIN**

Il s'agit d'aider une association qui, bien qu'étant départementale, oeuvre pour de nombreux concitoyens niortais victimes et cette aide aux victimes je crois est très importante. La demande de l'AVIC 79 était conséquente mais nous avons un montant qui prend en considération le nombre de cas étudiés et aidés de nos concitoyens par rapport à l'action de cette association. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de verser à l'association un montant de 19 600 euros en tout mais comme il y a eu un acompte de 8 000 déjà versé, il reste 11 600 euros conformément à la convention qui est jointe.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Cela ne va-t-il pas en double emploi avec ce que finance le Tribunal de grande instance pour la réparation des dommages causés aux victimes et cette aide qui est versée par la Ville l'est sous quelle forme, financière, juridique ?

Alain BAUDIN

Si vous lisez la convention qui est jointe, elle est financière et par contre vous demanderez à toutes les victimes qui sont assistées si effectivement elle est inutile. Vous dites : « venir en doublon », je pense que si les gens s'adressent à l'association c'est parce qu'effectivement elle est très utile.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Dans ce cas là, ne peut-il pas être demandé au tribunal de faire plus ? Si l'Etat doit faire, qu'il le fasse correctement en fonction des besoins des citoyens et des niortais.

Monsieur le Maire

Vous savez, Monsieur CHARBONNEAU, vous connaissez la situation de l'Etat, donc voilà. C'est une association très utile à laquelle nous apportons notre concours financier parce qu'elle rend des services qui ne sont pas rendus par ailleurs sans quoi évidemment les choses seraient différentes. On aurait pu souhaiter en effet que l'Etat y participe davantage mais notre contribution est celle-ci, c'est celle que nous vous soumettons ce soir.

Elisabeth BEAUVAIS

Ça ne fait pas doublon avec le tribunal dans la mesure où c'est essentiellement un travail d'accompagnement et d'aide dans les démarches parce que les victimes souvent sont désemparées et ne savent pas quelle marche à suivre donc en fait c'est vraiment pour les aider dans la démarche de réparation donc ça ne fait pas du tout double emploi avec le reste.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014

Délibération n° D-2014-210

**Parc des Expositions et Foire
Exposition**

**DEMANDE DE GRATUITÉ DU PAVILLON DES
COLLOQUES AU PROFIT DU SCRABBLE CLUB
NIORTAIS**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Scrabble Club Niortais a sollicité la gratuité du Pavillon des Colloques pour l'organisation de son tournoi régional le 17 mai 2014.

Considérant le caractère associatif de cette manifestation, la Ville de Niort a souhaité l'accompagner en mettant gratuitement à disposition le Pavillon des Colloques.

Cette mise à disposition représente une aide estimée à 57,84 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la mise à disposition gracieuse du Pavillon des Colloques au profit du Scrabble Club Niortais pour l'organisation de son tournoi le 17 mai 2014.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROJET DE
FESTIVAL DE CULTURES URBAINES « EN VIE
URBAINE »**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes:

- la collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.
- elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes.
- enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Considérant la 6^{ème} édition du festival de cultures urbaines qui se déroulera du 10 au 18 octobre 2014 et des différentes manifestations programmées à Niort, il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'association « En vie urbaine ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association « En vie urbaine » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention exceptionnelle conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014**

Délibération n° D-2014-212

Direction du Secrétariat Général**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
DE NIORT - RENOUELEMENT DES MEMBRES**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 1650 du Code général des Impôts dispose que la durée du mandat des membres de la Commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils municipaux.

La commission, outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend huit membres : les huit commissaires titulaires et leurs huit suppléants sont désignés par le Directeur des Services fiscaux sur une liste, dressée par le Conseil municipal, de trente deux contribuables remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité Française ;
- être âgé(e) de 25 ans au moins ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrit(e) aux rôles des impositions directes locales dans la commune de Niort ;
- être familiarisé(e) avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Il vous est proposé de procéder à la désignation de 32 contribuables locaux dont 16 pourront faire partie de la Commission communale des impôts directs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner les contribuables dont les noms sont précisés en annexe jointe pour siéger, s'ils sont désignés par le Directeur des Services fiscaux, à la Commission communale des impôts directs de Niort.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

Direction des Finances**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEMIE
AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE
COMMERCES, RUE JULES SIEGFRIED À NIORT -
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D-2013-
355 DU 16 SEPTEMBRE 2013**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la demande formulée le 13 août 2012 par la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière et Economique de la Ville de Niort (SEMIE) tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer la construction de commerces, rue Jules Siegfried, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Lors de ses séances des 17 septembre et 3 décembre 2012, des 18 mars et 16 septembre 2013, le Conseil Municipal avait accordé sa garantie d'emprunt à la SEMIE pour la construction de commerces, rue Jules Siegfried pour un montant initial de 84 000 €, la garantie de la collectivité se faisant à hauteur de 50% du montant du prêt.

En juillet 2013, le plan de financement de l'opération a fait l'objet d'une révision qui a eu pour conséquence de réduire à hauteur de 59 000 € le montant du prêt contracté par la SEMIE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Or, les conditions du prêt prévoient l'intégration d'une phase de préfinancement dont les modalités d'exécution n'étaient pas spécifiquement précisées dans la délibération du 16 septembre 2013.

Il convient donc à l'Assemblée délibérante de rapporter la délibération n° D-2013-355 et d'accorder la garantie d'emprunt de la Ville de Niort à la SEMIE aux conditions du prêt d'un montant de 59 000 €.

Cette garantie se fera à hauteur de 50% du montant du prêt soit 29 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°D-2013-355 du 16 septembre 2013.
- accorder sa garantie à la SEMIE pour le remboursement de la somme de 59 000 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de commerces rue Jules Siegfried, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PRU AM
Montant du Prêt :	59 000 €
Montant du Prêt garanti	29 500 €
Durée de préfinancement	De 3 à 12 mois
Durée de la période d'amortissement	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Intérêts différés, amortissement déduit de l'échéance. <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %</i>

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans ne jamais opposer défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué :
 - à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
 - à signer le contrat de prêt lorsqu'il sera établi par la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Cette délibération concerne la réitération d'une délibération initiale du 3 décembre 2012 sur une garantie de prêt accordée à la SEMIE. Initialement le montant de l'emprunt était de 84 000, il a été réduit à 59 000, la Ville serait garante à hauteur de 50% donc il est proposé de modifier cette garantie en la ramenant à hauteur de la moitié de 59 000, soit 29 500 euros.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Qu'envisage-t-on comme création de commerces rue Jules Siegfried ?

Dominique JEUFFRAULT

Il y a un commerce pour l'instant, un projet d'une personne qui vendrait des pâtisseries orientales et les pour les autres cellules - je ne vois pas ce qu'il y a d'amusant, une partie sera consacrée à la halte-garderie, qui va être agrandie.

Monsieur le Maire

Au-delà de ça, nous vous rappelons que le commerce est libre dans son installation.

Alain PIVETEAU

Une remarque en direction de Monsieur THEBAULT, pour observer avec satisfaction que, puisqu'il a maintenant toutes les informations en main et facilement accessibles et que cette délibération est proposée, nous convergions bien, je suppose, vers l'idée qu'en dépit du risque que représentent des garanties d'emprunt cumulées sur ce type d'opération, il est absolument nécessaire que la Ville prenne ces risques. Vous avez souvent posé la question, de façon ouverte je le reconnais, pendant le mandat précédant, mais avec une crainte répétée, une petite musique, je vois qu'elle a disparu et je m'en félicite.

Monsieur le Maire

Je serai moins définitif que vous, Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Ce n'est pas moi qui propose la délibération.

Monsieur le Maire

Les choses doivent continuer un certain cours mais ça n'empêche pas que l'on puisse avoir des interrogations pour l'avenir.

Direction Patrimoine et Moyens**HAUT DE BRÈCHE - CONVENTION D'ACCÈS ET
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA
VILLE DE NIORT ET LA SARL FRAMSES**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 14 octobre 2013, le Conseil municipal a approuvé la réalisation de trois baux emphytéotiques avec la SARL FRAMSES pour l'occupation d'une partie des locaux situés en haut de Brèche pour les affectations suivantes :

- un commerce franchisé qui s'articule autour de la dégustation de cafés et de gourmandises sucrées et salées ;
- un bar brasserie ;
- un espace billard.

Concernant les locaux occupés par le commerce franchisé, l'évacuation des eaux usées est réalisée par une pompe de relevage située dans les locaux de la Ville de Niort au niveau de la faille Bujault.

Ces locaux servent également de sortie de secours du cinéma et ne peuvent donc pas être inclus dans le bail emphytéotique et les volumes attribués.

Néanmoins, il est nécessaire d'organiser, par l'intermédiaire d'une convention, les conditions d'accès à la pompe de relevage et à son boîtier électrique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la SARL FRAMSES ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Direction Patrimoine et Moyens**ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 44 RUE VICTOR HUGO -
CESSION DU LOT 6 À LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
ABITBOL ET ENFANTS - ANNULE ET REMPLACE LA
DÉLIBÉRATION N° 2013-345 DU 16 SEPTEMBRE
2013**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En 2008, la Ville s'est portée acquéreur du lot n° 6 du bien sis 44 rue Victor Hugo (ancienne galerie du Donjon) à Niort cadastrée section BR n° 233 d'une superficie de 62,84 m².

Par délibération du Conseil municipal du 16 septembre 2013, il a été décidé de céder ce lot à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF PC).

Le porteur de projet retenu pour réhabiliter l'ancienne galerie du Donjon souhaite avancer rapidement sur son projet. Il paraît donc préférable aujourd'hui de vendre directement à la société Financière Abitbol et Enfants. Cette cession fera l'objet d'un compromis de vente qui sera signé au début du mois de juin 2014.

Il est proposé de céder à la société Financière Abitbol et Enfants le lot n° 6 du bien sis 44 rue Victor Hugo pour un montant de 21 000,00 € conformément à l'avis du service France Domaine.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n° D-2013-345 du 16 septembre 2013 ;
- approuver la cession du lot n° 6 situé 44 rue Victor Hugo au prix de 21 000,00 € à la société Financière Abitbol et Enfants ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette cession ;
- autoriser l'acquéreur à démarrer les travaux dès la signature du compromis de vente ;
- préciser que les frais de diagnostics immobiliers réalisés par le notaire seront à la charge de la Ville de Niort ;
- préciser que tous les autres frais liés à la réalisation de cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION À LA MISSION POUR L'INSERTION ET
POUR L'EMPLOI (MIPE)**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) souhaitent reconduire leur partenariat afin que l'association puisse mener des actions en faveur de l'insertion professionnelle de personnes en difficultés.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, au titre de l'année 2014, une subvention de 45 000 € est attribuée à la MIPE.

Etant donné qu'un acompte de 22 500 € a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 20 décembre 2013, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention soit 22 500 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 22 500 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention. Pour mémoire, un acompte de 22 500 € a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 20 décembre 2013.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Dominique JEUFFRAULT